



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

RNNR • NUMÉRO 122 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 4 décembre 2018

Président

M. James Maloney

Comité permanent des ressources naturelles

Le mardi 4 décembre 2018

• (1105)

[Traduction]

Le président (M. James Maloney (Etobicoke—Lakeshore, Lib.)): Bonjour, tout le monde. Merci de vous joindre à nous.

Nous avons une nouvelle salle et de nouveaux membres. C'est comme un nouveau départ. Je peux lire l'enthousiasme sur le visage de tout le monde.

Nous entamons aujourd'hui notre avant-dernière séance sur le sujet.

Durant la première heure, nous accueillons Mme Anna Murray, la vice-présidente, Durabilité, de Bentall Kennedy. J'espère que vous pouvez nous voir et nous entendre.

Mme Anna Murray (vice-présidente, Durabilité, Bentall Kennedy): Oui. Merci.

Le président: Excellent.

Nous accueillons également en personne les représentantes de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Mme Monique Moreau et Mme Emilie Hayes.

Merci d'être avec nous.

Chaque groupe dispose d'un maximum de 10 minutes pour présenter son exposé. Ensuite, nous allons passer à la période de questions des députés. Essayons autant que possible de respecter le temps alloué. Je sais que ce n'est pas toujours facile, alors je vais peut-être vous interrompre si vous dépassez le temps. Je m'en excuse à l'avance.

Vous avez tous un appareil à votre disposition pour l'interprétation si vous en avez besoin. Je tiens pour acquis que les questions seront posées autant en français qu'en anglais.

Madame Hayes, je crois que vous allez présenter une déclaration préliminaire. Nous allons commencer par vous.

Mme Emilie Hayes (analyste de politique, Affaires nationales et législatives, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante): Parfait.

Mme Monique Moreau (vice-présidente, Affaires nationales, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante): Je vais nous présenter rapidement. Je suis Monique Moreau, de la FCEI. Emilie présentera notre déclaration, puis nous serons toutes deux prêtes à répondre à vos questions.

Mme Emilie Hayes: Je vous remercie de votre accueil et de votre invitation à témoigner dans le cadre de votre étude.

Vous devriez tous avoir une copie de la présentation PowerPoint devant vous. Je crois qu'une version en anglais sera affichée également.

Au cours des prochaines minutes, je vais vous expliquer le contenu de chaque diapositive.

Comme vous le savez peut-être, la FCEI est une organisation non partisane sans but non lucratif qui représente plus de 110 000 petites et moyennes entreprises du Canada, qui elles-mêmes représentent plus de 1,25 million de Canadiens.

Les petites entreprises de tout le Canada comptent pour environ 50 % du PIB, ou 75 milliards de dollars. Les petites entreprises sont établies dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les régions du pays.

Comme vous le savez peut-être, la FCEI décide de son orientation exclusivement en sondant ses membres, ce qui nous distingue des autres organisations. Nous sommes conscients du fait que les entrepreneurs n'ont souvent pas le temps de se présenter devant des comités comme le vôtre, et c'est pourquoi nous recueillons directement leurs commentaires grâce à notre processus de sondage et à notre équipe d'environ 220 gérants de district, qui vont frapper aux portes d'environ 4 000 entreprises par semaine. De cette façon, nous pouvons comprendre ce que c'est vraiment que d'exploiter une entreprise dans une collectivité.

Je suis ici aujourd'hui pour vous faire part des commentaires de nos membres sur les possibilités économiques en matière d'efficacité énergétique au Canada, mais, avant, je tiens à situer le contexte et à broser le portrait de l'économie actuelle.

Vous voyez à la diapositive 3 notre baromètre des affaires, l'un de nos sondages mensuels. Comme l'indique notre dernier baromètre, celui du mois de novembre, le niveau de confiance des petites entreprises est demeuré relativement modéré tout au long du mois et a même stagné au cours des derniers mois. Idéalement, l'indice devrait se situer entre 65 et 70, lorsque l'économie est en pleine croissance. Présentement, l'indice se situe à 61,2, ce qui n'est ni excellent, ni mauvais.

Comme vous pouvez le voir à la quatrième diapositive, les petits entrepreneurs veulent que les gouvernements mettent en oeuvre des politiques environnementales équilibrées. Selon un sondage sur l'environnement que nous avons mené en 2016, la majorité de nos membres croient qu'il est possible d'assurer en même temps la protection de l'environnement et la croissance de l'économie. Dans cette optique, il est important que les gouvernements examinent avec soin les deux aspects de l'équation lorsqu'ils mettent en oeuvre des politiques environnementales ou prennent des décisions à propos de l'exploitation des ressources naturelles. Ces décisions influencent profondément la capacité des petites entreprises à rester concurrentielles et à créer des emplois.

À la diapositive suivante, vous voyez que les opinions et les points de vue des petits entrepreneurs sur les questions environnementales sont souvent en harmonie avec ceux des Canadiens ordinaires, étant donné que les entrepreneurs sont souvent très liés à leur collectivité. Cependant, il n'est pas rare que les décideurs politiques négligent les petites entreprises, parce qu'ils cherchent surtout à modifier les comportements et les attitudes des consommateurs et des grandes entreprises. Nous avons demandé à nos membres ce qui les incite à prendre des mesures de protection de l'environnement, et, en très grande majorité, ils ont répondu que c'était leur point de vue personnel. La moitié d'entre eux ont également répondu qu'ils étaient motivés par la possibilité de faire des économies, ce qui nous laisse croire qu'il serait peut-être utile de fournir davantage d'information sur les changements qu'ils pourraient effectuer dans leur entreprise pour réaliser des économies. Seulement 13 % de nos membres ont répondu que c'était la peur que des taxes ou des règlements supplémentaires soient imposés qui les motivaient à prendre des mesures de protection de l'environnement.

La diapositive 6 présente certains des commentaires que nous avons reçus lorsque nous avons sondé nos membres pour savoir ce qui les incitait à prendre des mesures de protection de l'environnement. Comme vous pouvez le voir, un grand nombre de nos membres se sentent personnellement concernés par la protection de l'environnement. C'est aussi ce que montre la diapositive 7: la majorité des petits entrepreneurs ont déjà déployé des efforts pour adopter des mesures de protection de l'environnement dans leur entreprise. Les petites entreprises ne peuvent pas toujours se permettre d'investir massivement à cette fin ou de lancer de grands projets environnementaux. Cependant, il faut souligner qu'elles font néanmoins ce qu'elles peuvent pour protéger l'environnement avec les moyens dont elles disposent. Soixante et onze pour cent de nos membres ont un programme de recyclage; 63 % ont réduit leur consommation d'électricité; et près de 40 % utilisent davantage de produits écologiques. Même si un plus petit nombre d'entreprises peuvent se permettre de faire des investissements importants, 33 % d'entre elles ont quand même fait des améliorations d'ordre structurel à leurs installations, à des fins d'économie d'énergie, et un quart a fait l'achat de nouveau matériel.

La diapositive 8 présente des exemples des mesures parfois créatives que nos membres ont adoptées dans leur entreprise pour aider à protéger l'environnement. Comme vous pouvez le voir, les efforts ne se limitent pas à certains secteurs ou à certaines régions en particulier. Des entreprises de tous les types et de tout le Canada participent à la protection de l'environnement, de l'agriculture jusqu'au camionnage. Le premier exemple est celui d'un salon de coiffure de la Colombie-Britannique qui utilise un service de recyclage grâce auquel on évite que les déchets, même les cheveux, ne finissent à la décharge. Les cheveux sont utilisés dans la fabrication de barrages flottants qui aident au nettoyage des déversements de pétrole, car ils peuvent absorber jusqu'à 12 fois leur poids en pétrole.

Nous avons aussi cherché à savoir quels obstacles empêchaient les entreprises d'adopter des mesures de protection de l'environnement. Comme le montre la neuvième diapositive, le principal obstacle est le fait que les entreprises ne sont pas toujours autorisées à faire des modifications à leurs bâtiments. Un grand nombre de nos membres louent leur espace, et ce qu'ils peuvent faire dans leurs locaux est donc souvent limité.

• (1110)

Le deuxième obstacle en importance est, sans surprise, le coût. À cause de l'augmentation prévue en janvier du montant des prestations

du Régime de pensions du Canada, la hausse du salaire minimum et la nouvelle taxe sur le carbone imposée dans un grand nombre de provinces, beaucoup de petites entreprises voient leur résultat net diminuer de plus en plus; elles ne peuvent donc pas se permettre ce genre d'investissements.

Même si ces investissements sont susceptibles de faire économiser de l'argent aux entreprises à long terme, les coûts initiaux peuvent être prohibitifs pour un grand nombre d'entre elles. Même si les nouveaux amortissements accélérés qui ont été annoncés dans la mise à jour économique de l'automne les aideront certainement, les entreprises continuent d'avoir besoin de fonds initiaux pour faire ce type d'investissements en premier lieu. Malheureusement, les banques et les institutions financières ne prêtent généralement pas d'argent pour des rénovations écologiques, par exemple. Il peut donc être difficile de réunir les fonds nécessaires pour entreprendre des projets d'envergure.

Enfin, nous voulons aussi mettre en relief le fait que les entreprises manquent d'information sur ce qu'il leur est possible de faire pour prendre le virage vert. C'est le troisième obstacle, en ordre d'importance.

La dixième diapositive montre les réponses que nos membres ont données lorsque nous leur avons demandé quelles approches gouvernementales ils étaient prêts à appuyer. En premier lieu, ils répondent « mieux faire connaître les mesures d'efficacité énergétique mises en place ». Cela nous laisse croire que le gouvernement pourrait jouer un rôle important en donnant aux entreprises de l'information sur ce qu'elles peuvent faire, mais aussi sur les économies qu'elles pourraient ainsi réaliser.

En second lieu, ils répondent « soutenir la recherche et l'innovation dans le domaine des technologies propres ». Dans certains secteurs, par exemple le camionnage, les entrepreneurs sont conscients du fait que les mesures qu'ils peuvent prendre pour réduire leurs émissions sont limitées, puisqu'il n'existe pour l'instant aucune technologie qui leur permettrait de les réduire davantage.

Nos membres soutiennent également la proposition de fournir davantage d'incitatifs financiers, ce qui n'a rien d'étonnant, étant donné que le coût était le deuxième obstacle qui les empêchait de prendre des mesures écologiques.

Les entreprises soutiennent aussi dans une grande mesure l'application des règlements en vigueur. Elles font déjà de leur mieux pour se conformer à la réglementation, et elles veulent que tout le monde fasse de même.

Malgré tout, nos membres sont moins enclins à soutenir l'adoption de nouveaux règlements ou l'imposition de nouvelles taxes ou de nouveaux prélèvements, par exemple la taxe sur le carbone, étant donné que cela a une incidence sur leur résultat net et peut, par conséquent, restreindre leur capacité d'investir dans le but de réduire leurs émissions.

À la diapositive 11, vous trouverez certaines de nos recommandations.

Notre première recommandation concerne le coût de la mise en oeuvre des mesures de protection de l'environnement pour les petites entreprises. Nous savons déjà qu'un montant de 1,5 milliard de dollars provenant des recettes du filet de sécurité fédéral pour la tarification du carbone sera affecté aux petites entreprises. Ce qui nous préoccupe, cependant, c'est la façon dont ce montant sera affecté. Si le processus est trop restrictif, trop complexe ou trop long ou s'il suppose de remplir une montagne de formulaires, de nombreuses petites entreprises ne pourront pas y accéder, ou alors elles croiront que cela ne les concerne pas.

Par exemple, certains programmes de financement exigent des vérifications de la consommation d'énergie, ce qui peut être compliqué et prendre beaucoup de temps, sans pour autant garantir que la petite entreprise aura accès au financement une fois le processus achevé. En outre, ce montant provenant du filet de sécurité pour la tarification du carbone ne représente que 6 % des recettes recueillies. Cela nous porte à croire que la proportion des recettes de la taxe sur le carbone provenant des PME sera beaucoup plus importante que le montant qui leur sera affecté par l'intermédiaire de ce fonds dédié.

Notre deuxième recommandation est de faire en sorte que les petites entreprises aient accès facilement à l'information sur ce qu'elles peuvent faire pour réduire leur empreinte carbone. Présentement, il existe tout un éventail de programmes exécutés par différents ordres de gouvernement. Cependant, il peut être très difficile pour une entreprise de déterminer le programme qui lui conviendrait le mieux. Nous savons tous que la plupart des sites gouvernementaux ressemblent fort à un labyrinthe. Peut-être pourrait-on créer quelque chose de semblable à BizPal ou peut-être même une plateforme d'innovation accessible sur le site Web d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Finalement, l'un des obstacles les plus importants qui empêchent les entreprises de prendre des mesures de protection de l'environnement est le fait que les entrepreneurs ne possèdent pas toujours le bâtiment où ils exercent leurs activités, et c'est pourquoi nous voulons proposer l'idée suivante: un bail vert, c'est-à-dire un bail selon lequel les propriétaires et les locataires devraient s'entendre sur des cibles environnementales concernant l'énergie, l'eau, la qualité de l'air et le recyclage. Selon ce bail, le propriétaire pourrait aussi réaliser des travaux de rénovation écologiques.

Je vais conclure en disant que les petits entrepreneurs ont réellement l'environnement à cœur et que le gouvernement fédéral doit reconnaître les efforts qu'ils déploient déjà afin de réduire leur empreinte écologique. Nos membres sont conscients du fait que l'économie et la protection de l'environnement vont de pair, ce qui ne les empêche pas d'être préoccupés par des politiques environnementales qui leur imposent et des coûts supplémentaires, et un fardeau indu.

Je vous remercie de votre temps.

[Français]

Veillez noter que nous pouvons répondre aux questions en français également.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Madame Murray, c'est à vous.

Mme Anna Murray: Bonjour à tous. Je vous remercie de m'avoir invitée à témoigner aujourd'hui.

Je m'appelle Anna Murray. Je suis la vice-présidente, Durabilité, de Bentall Kennedy, une société de gestion de placements de la financière Sun Life, laquelle est l'une des plus grandes firmes de conseillers en placements immobiliers au monde et l'un des premiers fournisseurs de services immobiliers en Amérique du Nord. Nous servons les intérêts de plus de 550 clients institutionnels, et notre groupe de gestion de placements gère environ 46 milliards de dollars d'actifs.

Bentall Kennedy est signataire des principes pour l'investissement responsable des Nations unies ainsi qu'un chef de file renommé dans le domaine de l'investissement immobilier responsable. Notre firme s'est classée parmi les premières au monde selon les Global Real

Estate Sustainability Benchmarks — l'Indice mondial de la durabilité immobilière — huit ans d'affilée.

Je vais maintenant vous expliquer le point de vue de Bentall Kennedy sur la durabilité. Comme vous le savez, les bâtiments émettent environ un tiers des gaz à effet de serre et consomment plus ou moins 40 % de l'énergie mondiale. Par conséquent, la possibilité de réduire l'empreinte écologique globale du secteur de l'immobilier est une excellente occasion que nous devons saisir.

En ce qui concerne particulièrement Bentall Kennedy, notre objectif est d'être un chef de file mondial en matière de durabilité, de lutte contre les changements climatiques et de progrès environnementaux, ce qui permettra de renforcer la création de valeur à long terme et la compétitivité de l'immobilier commercial. Le secteur est de plus en plus sensible aux risques liés à l'intégrité physique, à la réglementation, à la réputation, à l'environnement, aux aspects sociaux et à la gouvernance, et les professionnels de l'immobilier, les propriétaires et les exploitants de biens immobiliers, occupent une position unique pour réagir à ces risques. Il ne s'agit pas seulement de les atténuer, mais également de les prévenir et d'accroître la valeur à long terme des biens que nous gérons.

Notre équipe s'occupe surtout de la gestion des risques liés à l'environnement, aux aspects sociaux et à la gouvernance. Notre but est d'assurer des rendements à long terme à nos clients. À cette fin, nous encourageons l'adoption de stratégies écologiques qui créent de la valeur car elles proposent des mesures pour réduire le risque de désuétude des biens immobiliers, réaliser des économies d'énergie, diminuer les coûts et augmenter les revenus, puisqu'elles répondent aux demandes des locataires et des résidents. Nous mettons l'accent sur des conceptions et des stratégies intelligentes pour faire en sorte que, grâce à notre culture priorisant l'entrepreneuriat et l'innovation continue, les bâtiments demeurent à la fine pointe de la technologie.

Nous avons également adopté une stratégie axée sur le bien-être qui nous aide à garder les locataires et les résidents, ce qui assure un rendement durable de l'investissement sur une longue période. Dans le détail, nos initiatives comprennent, entre autres, des programmes de certification de bâtiments écologiques; des formations en efficacité énergétique; des vérifications des déchets ainsi que de la consommation d'énergie et d'eau; des évaluations comparatives de la gestion des données; l'établissement de cibles; et une reddition de comptes externe.

Je tiens aussi à prendre une minute pour parler de quelques initiatives supplémentaires auxquelles Bentall Kennedy a pris part et qui contribuent directement à aider le Canada à respecter ses engagements à l'égard de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Nous siégeons au comité d'investissement de l'Initiative financière du programme des Nations unies pour l'environnement. L'Initiative financière du PNUE est un partenariat entre le Programme des Nations unies pour l'environnement et le secteur financier mondial, ce qui comprend les assureurs, les investisseurs et les institutions bancaires. En collaboration avec le Programme des Nations unies pour l'environnement, nous essayons de cerner les difficultés actuelles et leur incidence sur le secteur financier ainsi que les façons dont nous pouvons activement les atténuer.

Comme membre de ce comité, nous avons le mandat universel de promouvoir la durabilité dans la gestion et les investissements relatifs à l'immobilier. Nous avons la responsabilité conjointe d'élaborer et de surveiller la stratégie de l'Initiative financière en matière de durabilité pour le secteur de l'investissement, et nous intervenons aussi auprès des grands investisseurs mondiaux en ce qui a trait à des questions pressantes liées à la durabilité.

L'année dernière, Bentall Kennedy a été élu à la coprésidence du Groupe de travail sur l'immobilier, chargé de réagir aux problèmes les plus pressants qui concernent les investissements immobiliers durables. La semaine dernière, j'étais à Paris pour participer à une table ronde avec nos homologues internationaux, et nous avons discuté de notre stratégie actuelle ainsi que de notre stratégie à long terme.

Bentall Kennedy, en tant que membre de ce groupe et dans son rôle de coprésident, favorise l'innovation dans le domaine de l'investissement immobilier responsable en facilitant l'accès à l'information et aux pratiques exemplaires pertinentes. Nous collaborons également à la mise au point des outils dont les investisseurs et les professionnels du domaine de l'immobilier ont besoin pour appliquer et intégrer systématiquement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs décisions en matière d'investissements et de prêts. Comme je l'ai mentionné, nous collaborons aussi avec nos homologues internationaux.

• (1115)

Le Comité sera intéressé d'apprendre que, dans mon rôle de coprésidente, j'ai mené un sondage global sur les biens gérés en Asie, en Europe et dans les Amériques représentant une valeur de plus de 1 000 milliards de dollars. Le sondage porte surtout sur les efforts déployés par les investisseurs internationaux pour assurer un secteur immobilier durable. Les résultats seront publiés l'année prochaine. Ils serviront à orienter notre stratégie comme membre du Groupe de travail sur l'immobilier, mais aussi à informer les investisseurs internationaux des stratégies concurrentielles sur le marché.

Enfin, en tant que représentant du secteur de l'immobilier, Bentall Kennedy faisait partie des participants initiaux au projet pilote du groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat. Nous participons présentement au projet pilote avec 12 autres organisations internationales, et les résultats seront publiés au début de l'année prochaine. Pour ceux d'entre vous qui l'ignorez, ce projet pilote de l'initiative financière du PNUÉ réunit environ 20 gestionnaires de biens de partout dans le monde, qui doivent mettre en oeuvre les recommandations du groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat. Le projet pilote servira en particulier à l'élaboration de scénarios, de modèles, de paramètres et, en dernier lieu, d'un outil d'évaluation des risques qui permettront aux investisseurs d'évaluer pour l'ensemble de leurs portefeuilles les risques liés au climat. À la fin du projet pilote, les résultats seront publiés en format ouvert. Nous nous attendons aussi à ce que les résultats soient publiés au début de l'année prochaine.

Merci beaucoup.

• (1120)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Hehr, c'est vous qui ouvrez le bal.

L'hon. Kent Hehr (Calgary-Centre, Lib.): Monsieur le président, je tiens à remercier les deux témoins qui nous ont présenté leur exposé. Merci d'être avec nous et de nous offrir des témoignages qui sont convaincants.

Monsieur le président, je lisais justement hier que Microsoft s'est doté d'un mécanisme interne de tarification du carbone. Microsoft peut ainsi trouver des solutions écologiques et réaliser des économies pour l'entreprise.

Je trouve aussi très intéressant les efforts déployés par Bentall Kennedy. Est-ce que beaucoup de vos programmes sont conçus ainsi? Votre but est-il d'amorcer un mouvement en matière de sensibilisation énergétique, d'une part, et d'autre part, de réaliser concrètement des économies grâce aux pratiques écologiques? Ai-je bien compris le fondement de votre témoignage?

Mme Anna Murray: Oui, tout à fait.

Bien sûr, dans notre rôle de fiduciaire, nous avons, par exemple, la responsabilité de générer des rendements à long terme pour nos clients. Notre mot d'ordre est d'investir sainement et durablement, et nous croyons que les deux aspects sont inextricablement liés.

Bentall Kennedy a commandé une étude qui a depuis été publiée dans le *Journal of Portfolio Management*, le journal de la gestion de portefeuille. L'étude a révélé, par exemple, que les bâtiments certifiés écologiques ont, en moyenne, de 8 à 10 % plus de valeur que les bâtiments non certifiés. Nous y gagnons sur tous les plans et nous nous assurons toujours qu'une analyse de rentabilisation accompagne les portefeuilles immobiliers écologiques et prospères.

L'hon. Kent Hehr: Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques prévoit imposer une tarification du carbone au lieu de recourir à des mécanismes comme la réglementation ou les subventions pour lutter contre les changements climatiques. Du point de vue de Bentall Kennedy, la tarification du carbone est-elle une façon légitime d'assurer un avenir écologique et propre aux collectivités et aux entreprises?

Mme Anna Murray: Les stratégies politiques ne sont pas vraiment mon domaine, mais je me ferai un plaisir de vous faire parvenir plus tard la position de notre entreprise à ce sujet.

L'hon. Kent Hehr: D'accord.

Ma prochaine question s'adresse à la FCEI.

J'ai eu l'impression, dans ce que vous disiez, que les entreprises préféreraient davantage d'incitatifs initiaux, puisqu'il y a souvent des coûts liés à ce genre d'effort.

Y a-t-il des pratiques exemplaires dans d'autres pays que le Canada devrait mettre en place? Pourriez-vous nous donner des exemples de ce qui se fait ailleurs dans le monde?

Mme Monique Moreau: Dans nos études, nous n'avons pas examiné ce qui se fait sur la scène internationale. Cependant, nous travaillons en étroite collaboration, par exemple, avec les bureaux des ministres McKenna et Mary Ng sur l'élaboration du mécanisme d'affectation des fonds du filet de sécurité aux petites entreprises.

Comme ma collègue l'a mentionné dans son exposé, nous recommandons de privilégier la simplicité. Par exemple, en Ontario, lorsqu'une entreprise présente une demande, un vérificateur de l'énergie vient inspecter le bâtiment. Ensuite, il vous dit, par exemple, que vous avez besoin d'une nouvelle fournaise. Vous devez donc, dans certains cas, trouver des milliers de dollars pour faire l'acquisition d'une nouvelle fournaise et l'installer. Ensuite, le vérificateur de l'énergie revient vous voir pour confirmer que vous l'avez bien installée et que vous avez choisi la bonne fournaise. Il sera indiqué dans la vérification que vous avez réduit votre consommation d'énergie de tant pour cent, et vous pouvez maintenant vous attendre, avec un peu de chance, à recevoir un chèque par la poste plusieurs mois plus tard.

Pour un grand nombre de petites entreprises, ce n'est tout simplement pas une façon viable d'accéder à un financement qui est censé les aider à réduire leur consommation énergétique. Nous recommandons un processus beaucoup plus simple, et de loin.

• (1125)

L'hon. Kent Hehr: Ce que vous avez dit à propos des baux verts a retenu mon attention. Je crois que c'est une bonne solution pour l'avenir.

Est-ce l'un des projets sur lesquels vous travaillez avec le gouvernement ou avec vos membres et propriétaires afin d'aider à créer de meilleurs bâtiments, par exemple?

Mme Monique Moreau: Nous avons certainement souligné au bureau de la ministre McKenna qu'il s'agit, essentiellement, d'un des obstacles les plus importants pour les petits entrepreneurs.

Présentement, il est difficile pour un entrepreneur de négocier ce genre d'entente avec son propriétaire, et c'est pourquoi n'importe quelle solution qui simplifierait le processus serait la bienvenue. Je crois qu'il faudrait plus que l'intervention du gouvernement fédéral. Cela pourrait tout simplement être une initiative de la municipalité. Nous croyons réellement que cela pourrait mener à d'autres possibilités, mais pour l'instant, il demeure compliqué pour les petites entreprises d'apporter des améliorations à leur bâtiment, et nous avons besoin de nouvelles politiques qui prennent cela en considération puisqu'il s'agit d'un des obstacles les plus importants.

L'hon. Kent Hehr: Ma dernière question s'adresse à Bentall Kennedy.

Pouvez-vous nous donner des exemples de choses qui se font ailleurs dans le monde et que le Canada devrait mettre en oeuvre?

Mme Anna Murray: Oui, bien sûr. Je reviens justement de Paris où j'ai discuté avec mes homologues d'Europe et d'Asie, et il y a des exemples vraiment excellents qui commencent à émerger en ce qui a trait à des façons d'avoir une incidence positive sur le secteur de l'immobilier; on ne se contente plus de prendre l'environnement en considération, on veut aussi cerner les effets supplémentaires — les effets positifs, en particulier — que certaines stratégies peuvent avoir sur la composante sociale.

Le Groupe de travail sur l'immobilier vient de lancer un cadre de principes pour le financement à impact positif. Ce serait un excellent exemple duquel s'inspirer.

Mes homologues du Japon ont aussi lancé des initiatives, par exemple sur les baux verts, les bâtiments certifiés écologiques et des études sur l'incidence des activités des secteurs de l'investissement, des banques et de l'assurance sur les changements climatiques.

L'hon. Kent Hehr: Je crois que la dernière fois que nous avons interrogé un groupe de témoins, il a été question d'un programme du gouvernement ontarien dans le cadre duquel on analysait l'efficacité énergétique des bâtiments. J'aimerais savoir s'il y a eu une collaboration entre ce programme et votre organisation. Savez-vous si ce programme fonctionne?

Mme Anna Murray: De quel programme parlez-vous, précisément?

L'hon. Kent Hehr: Je ne me souviens plus...

Mme Anna Murray: D'accord.

Nous avons un système de gestion énergétique très robuste ainsi qu'un système de gestion des données immobilières. Dans certains de nos bâtiments, nous pouvons analyser nos tendances de consommation jusqu'à un intervalle de 15 minutes. Nous voulons assurer autant nos investisseurs que nos locataires que nos bâtiments

fonctionnent aussi efficacement que possible. C'est quelque chose qui nous tient vraiment à coeur.

À l'interne, nous réalisons annuellement une enquête de référence afin de pouvoir comparer un bien soit aux biens de sa classe, soit au reste des biens de son portefeuille, soit dans une région précise, soit dans toute l'Amérique du Nord. Nous voulons comprendre jusque dans les moindres détails quels sont les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance liés à un bien immobilier.

L'hon. Kent Hehr: Merci beaucoup.

Le président: Parfait.

Le prochain sur la liste est M. Généreux.

[Français]

M. Bernard Généreux (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie beaucoup d'être là. Je remercie également la personne qui comparait par vidéoconférence.

Comme vous le savez, le Québec est dans une situation un peu particulière au Canada, parce qu'il produit de l'hydroélectricité. Il a donc un avantage concurrentiel, en quelque sorte. Avant d'aller plus loin, je tiens à préciser que, en plus d'être député fédéral, je suis le propriétaire d'une entreprise qui est membre de la FCEI depuis probablement 15 ou 20 ans. Je ne le sais plus, cela fait très longtemps.

Nous avons 25 employés, répartis dans quatre bureaux. Nous sommes propriétaires de l'édifice principal et nous sommes locataires des autres bureaux.

Quand on est locataire, on n'a pas toujours les moyens de changer les choses, mais dans le cas de notre édifice principal, nous nous chauffons à l'électricité, donc au moyen de l'hydroélectricité.

Mon entreprise a pris beaucoup de mesures. Comme il s'agit d'une imprimerie, nous connaissons bien le papier recyclé. Malheureusement, le Québec vit actuellement une crise de recyclage. Je vais un peu dans tous les sens, mais je vais revenir à mes autres questions tantôt.

On vit actuellement une crise du recyclage, non seulement du papier mais particulièrement du plastique, ce qui est extrêmement dommageable. La Chine recevait certains de plastiques et certaines matières. Maintenant, le Québec est aux prises avec ce plastique. On ne recycle pas le verre, contrairement à la Colombie-Britannique, par exemple. Il y a véritablement une crise du recyclage, ce qui a des répercussions économiques extrêmement importantes sur les entreprises.

Voici ma première question. Vos organisations ont-elles des suggestions à faire à cet égard? Aimerez-vous que le gouvernement en fasse plus?

J'ai aussi une deuxième question. En tant qu'entrepreneur, et évidemment en tant que député, je rencontre beaucoup d'entrepreneurs. On me demande souvent s'il n'y aurait pas moyen de réduire la paperasse. En effet, c'est fou comme il y en a. Cela n'a aucun sens, particulièrement en environnement, où on essaie de protéger tout et son contraire.

Malheureusement, on se retrouve alors dans des dédales environnementaux épouvantables, particulièrement pour les PME, qui n'ont pas nécessairement les moyens, comme dans les grandes entreprises, d'y consacrer des employés. Cela devient un fardeau administratif épouvantable.

Au Québec, le gouvernement a octroyé des sommes d'argent, par l'entremise du Fonds vert, notamment. Entre parenthèses, le gouvernement a dépensé 1 milliard de dollars. Cela n'a absolument rien changé au taux des émissions des gaz à effet de serre au Québec.

Les entrepreneurs que je rencontre me disent qu'au lieu de recevoir des pénalités ou d'être de mauvais pollueurs, ils aimeraient qu'on les aide à devenir de meilleurs citoyens. Vous comprendrez que la différence est fondamentale.

Qu'en pensez-vous?

•(1130)

Mme Monique Moreau: J'aimerais d'abord répondre à votre question sur le recyclage.

Nos membres nous ont dit la même chose que vous. Ils veulent recycler leurs matières, qu'ils connaissent très bien. Premièrement, souvent, les citoyens ne comprennent pas — ils mettent leurs bacs à la rue et les reprennent en fin de journée quand ils sont vidés — que les entrepreneurs doivent payer pour ce service. Deuxièmement, quand le service à la clientèle est déficient, ce sont eux qui se retrouvent avec tout ce recyclage au bout du compte.

Nos suggestions s'adressent vraiment aux administrations municipales, pour qu'elles commencent à se pencher sur ces problèmes.

M. Bernard Généreux: Notre municipalité a été la première du Bas-Saint-Laurent à utiliser le troisième bac, le bac brun qui sert à la biométhanisation.

En 2010, quand je suis devenu député, notre gouvernement a annoncé la création d'usine de biométhanisation à Rivière-du-Loup. Huit ans plus tard, celle-ci commence tout juste, ou est sur le point de commencer, à produire des gaz. C'est long. Ce sont des processus extrêmement longs, surtout quand il s'agit d'une telle innovation.

Mme Monique Moreau: Dans les sondages, nos membres disent généralement qu'ils veulent participer à ces programmes. Cela les intéresse parce qu'ils veulent effectivement réduire les coûts de base de leur entreprise. C'est important pour eux aussi.

Pour ce qui est de votre deuxième question, qui portait sur la paperasse, nos membres sont sur tous les fronts. Ils savent qu'ils auront à remplir des formulaires et à faire des demandes de subventions, par exemple. Tout ce qu'on fait pour inciter les gens à participer devrait donc être lié à une réduction de la paperasse. Si c'est compliqué et cher, cela ne se fera pas.

Deuxièmement, le problème le plus important — c'est du moins ce qui ressort du sondage de nos membres —, c'est qu'ils ne sont pas au courant de l'existence de ces programmes.

Nous encourageons vraiment le gouvernement à faire des publications, à les communiquer et à utiliser les organismes comme le nôtre pour relayer ce message afin que nos membres sachent comment accéder à ces programmes.

M. Bernard Généreux: Au départ, la démonstration en a été faite, ce sont des individus qui décident de faire poser des gestes concrets à leur entreprise. Or ce qui est extrêmement frustrant, c'est de constater que ces gestes concrets s'en vont finalement à la poubelle. Ce n'est vraiment pas agréable d'entendre les commentaires là-dessus.

[Traduction]

Je ne me souviens pas de votre nom, madame, mais j'aimerais vous demander, de loin si vous pouviez répondre à ces questions également; avez-vous la même impression? Comprenez-vous ces questions? Comment répondriez-vous?

•(1135)

Mme Anna Murray: C'est à moi que vous posez la question, maintenant?

M. Bernard Généreux: Oui. Vous êtes la seule qui soit loin.

Le président: Elle est seulement à Toronto.

Mme Anna Murray: L'enjeu des déchets est très vaste. Je vous remercie d'avoir soulevé la question. Je pense qu'il y a des problèmes considérables, en particulier en ce qui a trait au système de mesure et à la transparence de ce système.

Certains transporteurs ont un énorme pouvoir. Je pense que c'est peut-être le résultat de l'institutionnalisation de ce type de pouvoir, mais nous espérons qu'à l'avenir, les choses seront un peu mieux équilibrées, et par conséquent, qu'il y aura plus de transparence du côté de la valorisation des déchets et de ce que les chiffres reflètent précisément.

La transparence est un des enjeux. Je pense que l'autre enjeu concerne le trop grand pouvoir des transporteurs. De plus, relativement à la partie sur les déchets, je pense que les entreprises calculent différemment les taux de valorisation. Elles envisagent cela de manières différentes, et c'est pour cela que je pense qu'un certain degré d'uniformité serait utile pour donner un aperçu plus précis de ces chiffres.

Il y a un autre élément propre au secteur de la construction. Nous avons constaté, quand nous mettons en oeuvre une initiative incroyable dans un immeuble donné, que le problème, c'est que juste à côté — pour prendre en exemple le centre-ville de Toronto —, un autre immeuble aura une autre politique, un autre système de recyclage ou un autre règlement en matière de déchets différents. Il n'y a aucune norme qui s'appliquerait à une région, ce qui explique, je suppose, les faibles efforts de recyclage ou de récupération des déchets du côté des utilisateurs. C'est tellement différent d'un endroit à l'autre que les gens sont démotivés et se désintéressent, car à chaque fois qu'ils entrent dans un nouveau bâtiment, ils constatent quelque chose de nouveau...

Le président: Je dois vous interrompre ici. Nous devons avancer.

Monsieur Cannings.

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Merci à tous d'être ici aujourd'hui.

Je vais commencer par Mme Murray et Bentall Kennedy.

M. Hehr a mentionné Microsoft. Comme les membres du Comité qui sont là depuis longtemps doivent certainement le savoir, je parle souvent des constructions en bois. Microsoft est en train de réaménager son campus, et il construit des bâtiments tout en bois avec des matériaux fabriqués dans ma circonscription, à Penticton, en Colombie-Britannique.

Nous avons maintenant la technologie pour construire de grands immeubles plus ou moins entièrement en bois. Ce matériau de construction fait en sorte que ces immeubles capturent le carbone; c'est donc une bonne chose pour l'atteinte de nos objectifs. J'ai d'ailleurs un projet de loi d'initiative parlementaire touchant l'infrastructure gouvernementale.

Tout d'abord, l'entreprise Bentall Kennedy construit-elle des immeubles ou s'occupe-t-elle simplement de les gérer? Si c'est le cas, observez-vous cette tendance, dans le monde de la construction, à faire des immeubles en bois? Je crois que la France s'est fixée un objectif et que 30 % de ses nouveaux immeubles seront construits en bois dans un avenir proche. Je me demandais si vous avez observé cela et si vous envisagez d'aller dans cette direction. Vous connaissez bien le secteur des grands immeubles. Pourriez-vous nous en dire davantage sur cette tendance?

Mme Anna Murray: Oui, nous sommes également actifs dans les domaines du développement immobilier de la gestion des immeubles, et oui, nous nous concentrons sur une orientation durable en matière de développement. Nous avons maintenant quelques bâtiments construits en bois. Cela dépend beaucoup, en toute évidence, des règlements locaux et de ce qui est autorisé à chaque endroit, mais, comme nous le faisons pour chaque volet de nos activités, nous travaillons très étroitement avec l'équipe de développement afin de nous assurer que les bâtiments sont construits selon des normes durables.

Il y a un programme en particulier qui propose des directives très utiles: c'est le LEED, un programme de certification des bâtiments écologiques, ou la certification BOMA BEST. Quand nous demandons la certification platine de la norme LEED ou peu importe le niveau de certification pour un bâtiment, les lignes directrices qu'elle fournit pour ce niveau de certification garantissent le respect des normes de l'industrie en matière de développement durable.

M. Richard Cannings: Quand vous êtes dans le processus de planification de la construction d'un bâtiment, je suppose que vous envisagez des méthodes de construction modernes qui mèneraient à la certification LEED de ce bâtiment, et tout le reste, et à des économies d'énergie supplémentaires. Existe-t-il une quelconque mesure incitative dont vous pourriez tirer profit pour faire cela, ou pensez-vous que le gouvernement pourrait offrir certains incitatifs pour la construction de bâtiments? Nous entendons beaucoup parler de rénovation, mais est-ce que cela existe dans le secteur de la construction?

• (1140)

Mme Anna Murray: Oui, et j'apprécie le fait que vous soulevez cette question. Je dirais oui, absolument, s'il était possible d'offrir aux promoteurs des mesures incitatives pour qu'ils construisent des bâtiments certifiés, ce serait très bien accueilli dans le secteur.

L'un des principaux problèmes, c'est que la certification coûte de plus en plus cher, au point que certains investisseurs et certains bailleurs de fonds ont de la difficulté à justifier les dépenses liées à la certification écologique d'un bâtiment.

M. Richard Cannings: Je vais passer à la FCEI. Vous avez parlé du bail écologique. M. Hehr en a également parlé.

Pourriez-vous nous en dire davantage et nous expliquer le fonctionnement? Y a-t-il une tendance? Comment pourrions-nous aider, si les répercussions sont positives?

Mme Emilie Hayes: Je ne pense pas que ce soit encore une tendance. C'est une chose que nous avons proposée dans notre premier rapport sur l'environnement, en 2007, et que nous avons proposée une fois de plus dans notre dernier rapport, en 2016. Je ne pense pas que ce soit une chose encore bien établie, simplement parce que je pense qu'il n'y a pas beaucoup d'informations disponibles à ce sujet.

L'une de nos recommandations serait de renseigner les propriétaires d'entreprises et les propriétaires fonciers, car les propriétaires d'entreprises, s'ils en connaissaient l'existence, seraient davantage intéressés à demander un bail écologique à leur propriétaire.

Pour autant que je sache, c'est encore loin de faire partie des habitudes.

Mme Monique Moreau: Pour compléter ce que ma collègue a dit, notre proposition, même si nous aurions probablement adoré nous en attribuer le mérite, nous vient de l'Association des biens immobiliers du Canada, qui l'a proposée en 2008. Cela fait une dizaine d'années. À ce moment-là, nous en parlions peut-être plus fréquemment, mais il semble y avoir un manque d'information. Je pense que cela nécessite un investissement de la part des propriétaires.

Que pouvons-nous faire pour faciliter cela, comme nous le faisons pour les propriétaires d'entreprises au moyen d'un crédit compensatoire? Comment pouvons-nous l'encourager et l'élaborer pour qu'il soit simple et facile d'accès? Voilà les lignes directrices que nous aurions proposées.

M. Richard Cannings: Vous avez mentionné que certaines entreprises trouvent le système de remboursement des rénovations trop difficile, que les remboursements arrivent trop tard. Pour ce qui est du rendement, la période de récupération pourrait être un peu trop longue. Avez-vous un autre moyen à proposer? Vous avez mentionné que vous vouliez quelque chose de plus simple. De toute évidence, la chose la plus simple à faire pour le gouvernement serait de simplement donner de l'argent aux gens qui veulent rénover leur bâtiment. Évidemment, on devrait définir certaines limites.

En tant que contribuables, nous devons nous assurer que l'argent est dépensé dans de réels travaux de rénovation qui entraîneront des avantages. Connaissez-vous une façon de faire cela?

Mme Monique Moreau: Certainement. Cela semble un peu anarchique, mais c'est ce que nous faisons pour les consommateurs, avec le filet de sécurité sur la tarification du carbone. Nous leur donnons simplement de l'argent, même s'ils n'ont pas fait dans leur quotidien des changements dont nous sommes au courant. C'est une option.

Si vous voulez faire un changement rapide et relativement peu coûteux, il existe peut-être un certain nombre de sources permettant de recevoir de l'argent beaucoup plus rapidement et, si vous voulez entreprendre de plus grands et importants travaux qui exigent un plus grand investissement, il vous faudrait présenter une demande ou quelque chose. Nous essayons d'être flexibles là-dessus.

Des mesures comme les crédits d'impôt sur la rénovation verte ont fait beaucoup, et nos propriétaires d'entreprises, nos membres, les ont soutenues. En fait, au Québec, il existe quelque chose qui s'appelle RénoVert; c'est un crédit d'impôt résidentiel pour les propriétaires de maison. Nous pourrions peut-être avoir quelque chose de similaire. Il n'y aurait pas de processus de demande, il suffirait d'envoyer les reçus à la fin de l'année; l'ARC dira, oui, vous avez effectué des travaux de rénovation approuvés selon la liste, et vous pourrez donc les déduire de vos impôts. Nous préférons ce genre d'initiatives à celles qui supposent un long processus en plusieurs étapes.

M. Richard Cannings: Merci. Ce sera tout.

Le président: Le prochain sur la liste est M. Serré.

[Français]

M. Marc Serré (Nickel Belt, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie beaucoup nos témoins.

Madame Murray, nous avons reçu des représentants d'Efficacité énergétique Canada. Ils nous ont parlé de coûts d'énergie pour les maisons et les entreprises et d'épargnes de 1,4 milliard de dollars par année.

Ils ont aussi mentionné que, pour chaque dollar investi dans l'énergie verte, il y avait un retour brut de 7 \$ sur le plan de la croissance.

Une de leur recommandations quant à l'investissement dans les édifices était de travailler plus étroitement avec la Banque de l'infrastructure du Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la SCHL.

Travaillez-vous avec la Banque de l'infrastructure du Canada? Est-ce lié aux investissements que vous avez faits?

•(1145)

[Traduction]

Mme Anna Murray: Non, nous n'avons pas directement travaillé avec elle.

[Français]

M. Marc Serré: D'accord.

Quand vous parlez d'investissements au Canada, s'agit-il d'un montant précis?

Vous avez parlé des Nations unies et de la réputation du Canada. Pouvez-vous préciser quelle somme d'argent venant de l'étranger a été investie au Canada?

Vous avez mentionné la Certification des bâtiments écologiques. Connaissez-vous les montants d'argent qui ont été investis au Canada en provenance de sources internationales?

On cherche un modèle un peu plus efficace sur le plan énergétique.

[Traduction]

Mme Anna Murray: Pour être claire, êtes-vous en train de demander quelle somme d'argent a été investie par nos investisseurs au Canada?

M. Marc Serré: Oui, c'est cela.

Mme Anna Murray: Je peux vous donner le montant exact. Je sais que c'est 46 milliards de dollars pour l'Amérique du Nord, mais je vais devoir déterminer précisément quels actifs des divers fonds se trouvent seulement au Canada.

M. Marc Serré: En ce moment, vous avez un montant de 46 milliards de dollars pour l'Amérique du Nord.

Mme Anna Murray: C'est exact.

[Français]

M. Marc Serré: Ma question s'adresse aux représentantes de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Avez-vous fait des études auprès de vos membres?

D'autres témoins nous ont dit que l'exportation de l'efficacité énergétique était un marché en expansion et qu'elle présentait beaucoup de potentiel. Avez-vous fait une étude auprès de vos membres spécifiquement sur leur potentiel d'exportation?

Mme Monique Moreau: Non, nous ne l'avons pas encore fait.

M. Marc Serré: D'accord.

Quel pourcentage de vos membres travaillent dans le domaine de l'efficacité énergétique?

Mme Monique Moreau: Ce pourcentage est très faible.

Pour ce qui est de la technologie, de l'investissement et de tout cela, la plupart de nos membres représentent à peu près ce qu'on retrouve dans une communauté d'entreprise. Cela va du dépanneur jusqu'au comptable.

M. Marc Serré: Plus tôt, vous avez parlé d'une initiative pour essayer d'encourager les entreprises à épargner de l'argent. Un représentant de Loblaw a comparu devant nous. Il a parlé des économies mensuelles énormes que Loblaw a faites grâce à ses installations. Évidemment, cette compagnie a des édifices partout Canada, donc elle a les ressources pour le faire. Comme vous l'avez mentionné, c'est rarement le cas des petites entreprises.

Que pouvez-vous nous recommander pour soutenir les petites entreprises?

Il y a deux semaines, un témoin de l'Ontario nous a dit que 110 personnes géraient les comptes et essayaient d'améliorer l'efficacité en matière des coûts énergétiques. Avez-vous des recommandations précises à nous faire?

Comment pourrait-on encourager les petites entreprises à participer afin d'économiser l'énergie?

Mme Monique Moreau: D'abord, il faut faire part à nos membres et aux entrepreneurs de ce qui leur est offert. Cela peut se faire au moyen de plusieurs mesures. Ils ne connaissent pas les possibilités et les programmes qui existent. Ils ne sont pas au courant. Je pense que l'occasion est offerte aux gouvernements de tous les niveaux, surtout celui du Canada, de non seulement créer des taxes sur le carbone et d'autres programmes, mais aussi de faire connaître aux entrepreneurs les façons dont ils peuvent économiser l'énergie dans leurs entreprises.

Cela peut prendre la forme de mesures comme le recyclage, qui est relativement facile et ne requiert pas de fonds importants. On peut aussi créer des programmes ou des plans de deux ou trois ans, qui leur permettraient d'investir. Ils doivent profiter des programmes disponibles, comme l'incitatif à l'investissement accéléré que le gouvernement a annoncé dans son énoncé économique de l'automne.

D'abord et avant tout, la communication est l'élément le plus important. Notre organisme et nos gérants de districts aussi sont disponibles. La FCEI a 220 employés, qui frappent à la porte d'environ 4 000 entreprises par semaine. C'est une belle occasion d'essayer de leur faire connaître les possibilités qui peuvent les aider à réduire leur impact sur l'environnement.

•(1150)

[Traduction]

M. Marc Serré: Madame Murray, vous avez parlé de votre programme de certification des bâtiments écologiques. Vous avez dit que c'est un programme dont on fait de plus en plus la promotion, car il augmente la valeur des immeubles. Il accroît la possibilité de continuer d'investir dans l'actif ou de vendre l'actif.

Pourriez-vous fournir au Comité certaines recommandations sur ce que nous pouvons faire pour vous soutenir dans l'élargissement de ce programme?

Mme Anna Murray: Je suppose que c'est à moi que vous posez la question. La première partie a été coupée.

M. Marc Serré: Oui.

Mme Anna Murray: J'aimerais également profiter de l'occasion pour répondre à votre première question.

Nous gérons environ 20 milliards de dollars au Canada.

En ce qui concerne la certification des bâtiments écologiques, certains de nos investisseurs et de nos propriétaires d'immeubles ont de la difficulté maintenant à justifier les dépenses liées à la certification de leurs immeubles.

Même si, dans les centres-villes, la certification des bâtiments de classes A et B va de soi, elle était beaucoup plus populaire et concurrentielle il y a cinq ans qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Je pense qu'offrir un certain niveau de mesures incitatives pour les bâtiments serait utile, que ce soit à la phase de développement ou à la phase de recertification.

Le président: Je ne fais pas cela parce que ça me fait plaisir, mais je dois vous interrompre une fois de plus. Nous dépassons un peu le temps imparti.

Si vous pouviez conclure rapidement, ce serait excellent.

Mme Anna Murray: Il y a également des choses à dire sur les bâtiments plus anciens, étant donné qu'ils tendent à être moins écoénergétiques.

Le président: Parfait. Merci.

Monsieur Nicholson, vous avez cinq minutes.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Merci beaucoup.

J'aimerais remercier nos témoins. Vos témoignages sont très utiles.

Madame Hayes, l'une des choses qui m'ont impressionné dans votre témoignage d'aujourd'hui, est le graphique montrant que vos membres sont, et de loin, bien plus motivés par leur point de vue personnel en matière de protection de l'environnement que par n'importe quel autre enjeu abordé ici. Je pense que cela signifie que vous — ou vos membres — allez certainement dans la bonne direction en matière de sensibilisation.

Vers la fin de votre témoignage, vous avez dit qu'il y aura des obstacles. L'un d'entre eux était l'augmentation des coûts. Vous avez mentionné le RPC, le salaire minimum et la taxe sur le carbone. Est-ce que toutes ces mesures combinées découragent les entreprises de devenir plus écoénergétiques? Est-ce que c'est le point que vous vouliez faire?

Mme Emilie Hayes: Je ne dirais pas qu'elles les découragent; je pense simplement qu'elles rendent les choses beaucoup plus difficiles pour nos membres.

Il ne s'agit pas simplement du coût des mesures fédérales. Nous devons garder à l'esprit le fait qu'il s'agit également du coût des mesures municipales et des règlements des gouvernements provinciaux. Tous ces coûts s'additionnent. Quand ils affectent le résultat net d'une entreprise, celle-ci a moins de liquidités et ne peut faire ces investissements, au départ.

Beaucoup de nos membres disent qu'ils sont prêts et qu'ils font tout leur possible.

Actuellement, un grand nombre de nos membres déclarent dans les commentaires laissés dans les sondages que, à ce stade, ils estiment avoir fait tout leur possible, et qu'il leur est difficile de faire plus.

Comme nous l'avons mentionné, si vous n'êtes pas propriétaire de votre immeuble, il vous sera très difficile de faire une quelconque rénovation verte.

L'hon. Rob Nicholson: C'était très utile, très franchement, en ce qui concerne la taxe sur le carbone. Comme vous le savez, il y a eu beaucoup de discussions au Parlement à ce sujet. C'était très utile également.

L'une des choses que j'ai remarquées sur le graphique, c'est ce qui motive les entreprises. Ce n'était pas les incitatifs financiers. Si je m'en rappelle bien, c'était environ 13 %. C'était vers le bas.

Mme Emilie Hayes: Ce n'était pas les incitatifs financiers. Il s'agissait de l'imposition de plus de règlements et de taxes.

L'hon. Rob Nicholson: D'accord, les taxes.

● (1155)

Mme Emilie Hayes: Ce sont vraiment les points de vue personnels qui les poussent à en faire plus. Pour les propriétaires d'entreprises, c'est important. Ils reconnaissent que les changements climatiques sont réels et qu'ils ont des répercussions sur leur entreprise et sur leurs résultats nets. Ils veulent faire quelque chose.

Nous lisons dans les commentaires de nos membres que bien des gens font cela simplement parce qu'ils veulent laisser la planète dans un meilleur état pour leurs enfants et leurs petits-enfants.

L'hon. Rob Nicholson: C'est bien. C'est ce qui en ressort.

En ce qui concerne les propriétaires... C'était l'un des défis. Il y a des associations et des groupes de propriétaires partout au Canada.

Est-ce que votre groupe les rencontre ou préférez-vous que vos membres les rencontrent individuellement? Organisez-vous quelque chose pour les informer du fait qu'il s'agit d'une manière d'aider l'environnement?

Mme Monique Moreau: Nous discutons avec des groupes comme l'Association canadienne des constructeurs d'habitations et avec les agents immobiliers et, occasionnellement, avec d'autres associations.

Je pense que ce que vous proposez — faire quelque chose de général pour rendre les choses plus faciles — est la meilleure approche. Le fait de demander à un entrepreneur de négocier avec son propriétaire limite également la période pendant laquelle ils peuvent le faire. Si le renouvellement de leur bail n'est pas prévu avant cinq ou sept ans, par exemple, ou avant un délai plus court, de trois ou cinq ans, vous limitez les améliorations qui auraient pu être faites un jour, une année ou un mois donné.

Je pense qu'une approche globale, si l'on veut, accélérerait le processus.

L'hon. Rob Nicholson: Merci beaucoup.

C'étaient mes questions, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Nicholson.

Monsieur Whalen, vous avez environ quatre minutes.

M. Nick Whalen (St. John's-Est, Lib.): D'accord, très bien. Merci beaucoup.

Madame Murray, l'une des plus importantes mesures que tout le monde semble utiliser pour déterminer si un programme d'efficacité énergétique fonctionne est le kilowattheure.

L'entreprise Bentall Kennedy a-t-elle défini le coût-cible d'un kilowattheure? Pourriez-vous nous donner quelques exemples des différents programmes de votre organisation, le coût relatif par kilowattheure et les avantages connexes que d'autres entreprises pourraient retirer si elles adoptaient des mesures semblables?

Mme Anna Murray: L'une des choses que nous devons garder à l'esprit en ce qui concerne les structures de Bentall Kennedy, c'est que contrairement à certains de nos concurrents, nous gérons au nom de nombreux clients et nous ne sommes pas un propriétaire d'immeuble. Nous sommes vraiment à la merci des mandats que nous confient nos clients et nous ne mettons pas donc toutes les initiatives de gestion dans le même panier.

Nous avons précisément un programme d'établissement de cibles qui s'applique à environ 70 % de notre portefeuille admissible. Nous examinons notamment l'intensité énergétique normalisée et la consommation par pied carré, et nous normalisons en fonction de l'occupation, des conditions météorologiques et des charges exceptionnelles.

Nous avons également une mesure intégrée pour évaluer l'intensité des émissions des gaz à effet de serre. Cela s'est révélé très rentable pour nous; au dernier cycle de trois ans, nous avons réduit de plus de 9,5 millions de dollars nos coûts énergétiques, ou en d'autres termes, réduit de 14,2 % l'intensité énergétique normalisée.

Nous ne divulguons pas les détails de...

M. Nick Whalen: À ce propos, quel aurait été le coût de ces économies? Quel a été le coût total des intrants qui ont permis de réaliser ces économies de 9,5 millions de dollars ?

Mme Anna Murray: Je vais devoir chercher les chiffres réels, car il y a plusieurs classes de biens associées à ce programme d'établissement de cibles. Je serais ravie de vous revenir avec ces détails.

M. Nick Whalen: Vous avez mentionné que l'une des activités dans lesquelles vous êtes engagée concerne les baux écologiques. Pouvez-vous nous donner quelques exemples du fonctionnement de votre programme de baux écologiques, et nous dire comment il a permis de réaliser des économies d'énergie dans le marché canadien? Avez-vous utilisé le programme sur le marché canadien et ailleurs dans le monde, ou seulement ailleurs dans le monde?

Mme Anna Murray: Oui, bien sûr.

Dans le cadre de notre programme de baux écologiques, selon les recommandations des entreprises, tous les gestionnaires d'actifs et d'immeubles sont tenus d'examiner des choses comme la consommation d'énergie et d'eau et la consommation excessive, et même des choses comme les produits de nettoyage écologiques.

Cela dépend de l'entente entre le propriétaire et le locataire, mais nous préférons proposer beaucoup de recommandations plutôt que de les imposer, pour les raisons que j'ai déjà précisées.

Grâce à BOMA Canada, nous fournissons le document contenant nos recommandations sur les baux écologiques pour le marché chinois, dans les prochaines semaines, étant donné notre engagement mondial. De plus, grâce à l'Initiative financière du PNUE, nous offrons ce type d'exemples à nos concurrents mondiaux, si vous voulez.

M. Nick Whalen: Pouvez-vous fournir au Comité une copie de ce document pour le marché canadien?

Mme Anna Murray: Oui, pourquoi pas.

M. Nick Whalen: Formidable. Merci.

Le président: Cela tombe à point nommé. Nous devons nous arrêter ici.

Merci beaucoup à tout le monde d'être venu aujourd'hui pour nous présenter des témoignages très intéressants et précieux pour notre étude.

Nous allons suspendre la séance pour deux ou trois minutes pour accueillir notre prochain groupe de témoins en ligne et en personne.

• (1155)

_____ (Pause) _____

• (1205)

Le président: Soyez à nouveau les bienvenus. Nous sommes prêts à commencer avec notre prochain groupe de témoins.

Nous accueillons les représentants d'Empower Me, Yasmin et Karim Abraham. Je suppose que vous êtes liés d'une façon ou d'une autre.

Mme Yasmin Abraham (directrice, Kambo Energy Group, Empower Me): Vous voyez juste.

Le président: Je suis très intuitif. C'est pourquoi je suis président.

Pour ceux qui vont témoigner par vidéoconférence, j'espère que vous pouvez nous entendre et nous voir.

M. Len Horvath (ancien président, British Columbia Advanced Conservation and Efficiency Association): Oui.

Le président: C'est bien.

Nous accueillons M. David Craig et M. Len Horvath, de la British Columbia Advanced Conservation Efficiency Association.

Je remercie tout le monde d'être venu.

Chaque groupe aura 10 minutes pour présenter sa déclaration préliminaire, et nous passerons par la suite aux questions.

Le groupe qui témoigne par vidéoconférence a préparé une présentation PowerPoint, mais elle est seulement disponible en anglais; elle sera traduite par la suite. Nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour le faire avant aujourd'hui. Nous allons procéder ainsi, à moins que quelqu'un ait une objection.

Je n'en vois pas, alors commençons par Empower Me.

M. Karim Abraham (directeur général, Kambo Energy Group, Empower Me): Bonjour, monsieur le président et bonjour aux membres du Comité. Merci de nous avoir invités à comparaître devant vous aujourd'hui pour parler d'un sujet qui nous passionne.

Je m'appelle Karim Abraham et je suis le directeur général de Kambo Energy Group; voici Yasmin Abraham, ma soeur et notre vice-présidente principale du développement commercial.

Avant de commencer notre témoignage d'aujourd'hui, j'aimerais souligner que nous nous trouvons aujourd'hui sur les terres traditionnelles et non cédées de la Nation algonquienne.

Aujourd'hui, nous allons parler de nos expériences et des leçons que nous avons tirées de la conception et de la mise en oeuvre de programmes d'efficacité énergétique dans les collectivités autochtones et dans les populations mal desservies. Nous allons proposer deux recommandations pour maximiser l'efficacité et l'équité des programmes dans l'ensemble de la population canadienne.

Le Kambo Energy Group est une entreprise familiale à vocation sociale qui offre des solutions clé en main en matière d'efficacité énergétique aux entreprises et aux collectivités mal desservies. Notre clientèle comprend des entreprises commerciales et industrielles, des populations autochtones, des nouveaux arrivants au Canada, des personnes âgées et des personnes qui vivent dans la pauvreté énergétique. Nous faisons partie des intervenants de première ligne quant à la réduction de la consommation d'énergie au Canada. Nous ne sommes pas des experts en matière de politiques; nous ne sommes ni des lobbyistes ni des économistes. Nous sommes des spécialistes en bâtiment, des spécialistes du marketing, des ingénieurs, des réalisateurs de logiciels, des spécialistes en construction et des gestionnaires de projet et nous innovons tous les jours au moment de mettre en oeuvre des projets d'efficacité énergétique. Nous sommes passés de quatre employés en 2012 à plus de 60 aujourd'hui, en Colombie-Britannique et en Alberta.

Au cours de cette période de plus de 30 ans de travail en efficacité énergétique, notre famille a été témoin des hauts et des bas de cette industrie. Aujourd'hui, nous travaillons pour moitié grâce au secteur privé et aux services publics, et pour moitié grâce aux financements des différents ordres du gouvernement, y compris certains gouvernements des Premières Nations. Ayant travaillé à la fois avec des intervenants du secteur public et du secteur privé, nous sommes bien placés pour faire des liens d'apprentissage entre les innovations nécessaires pour rester pertinents sur le marché commercial et la patience nécessaire pour qui attend les financements publics, qui semblent naître et disparaître sans préavis ou justification. Cette réalité nuit aux entreprises canadiennes d'efficacité énergétique et à leur capacité de planifier et investir pour l'avenir.

Nous aimerions vous faire part de notre expérience du financement public de l'efficacité énergétique, et vous parler d'Empower Me, un programme phare axé sur l'égalité et la lutte contre la pauvreté énergétique dans l'Ouest canadien. Au fil des années, nous avons perfectionné nos programmes et nos services pour nous concentrer sur deux principes fondamentaux, qui sont repris dans les recommandations au Comité. Premièrement, les programmes devront être axés sur la mise en oeuvre et le rendement. Deuxièmement, ils devront englober toute la population canadienne.

En ce qui concerne l'accent mis sur la mise en oeuvre et le rendement, si l'objectif des programmes en matière d'efficacité énergétique est de réduire la consommation d'énergie, cette réduction devra être un résultat vérifiable. Nous voyons bien trop souvent des programmes assortis de critères d'admissibilité stricts et limités à certaines activités qui n'exigent pas de rendre compte des économies réalisées. De plus, les programmes de financement financent rarement à la fois les évaluations et la mise en oeuvre de mesures qui permettraient de faire ces économies. Les évaluations à elles seules ne permettent pas de réduire la consommation d'énergie. Cette approche fragmentée, qui sépare les processus entre les vérificateurs de l'énergie, les ingénieurs et les entrepreneurs, mène à de piètres résultats et rend mal compte des économies. Nous avons besoin d'une approche uniforme qui se concentre sur la reddition de comptes.

La réussite de nos clients et les économies qu'ils réalisent sont le résultat direct de l'innovation qui est née précisément entre les étapes distinctes du processus de financement. Notre technologie couvre la chaîne de valeur traditionnellement fragmentée, pour passer en souplesse du diagnostic des possibilités d'économie d'énergie à la détermination de la portée des solutions, en passant par les devis d'installation et les analyses de rentabilisation, la gestion de la mise en oeuvre et la confirmation des économies d'énergie résultantes. En

se concentrant sur l'objectif d'offrir des économies importantes aux clients dès le départ, l'innovation et la reddition de comptes maximisent l'efficacité et réduisent les coûts.

Dans les collectivités des Premières Nations de la Colombie-Britannique, nous avons constaté que cette approche permet de réaliser des économies d'énergie de l'ordre de 30 à 40 % dans les maisons rénovées. Nous avons également constaté une réduction de 10 % à l'échelle de la collectivité d'une année sur l'autre, avec de simples remboursements sur quatre à sept ans. Malheureusement, nous n'avons pas de sources de financement précises d'un quelconque organisme fédéral qui nous permettraient de reproduire cette approche éprouvée dans d'autres collectivités.

● (1210)

Mme Yasmin Abraham: Notre autre principe vise à faire en sorte que les programmes s'appliquent à tous les Canadiens. Au cours des 18 prochaines années, Statistique Canada prévoit que de 25 à 31 % de la population canadienne sera formée d'immigrants. En 2016, 1,7 million de Canadiens s'identifiaient comme Autochtones. Pour la première fois, les personnes âgées au Canada dépassent en nombre les enfants et, d'ici 2031, les personnes âgées formeront environ 23 % de notre population.

Aujourd'hui, 1,8 million de ménages canadiens sont touchés par la pauvreté énergétique, dont je parlerai en détail plus tard.

Ce ne sont pas de petits chiffres. Les membres de chaque groupe ont des besoins spécifiques quant aux ressources et à la façon dont ils peuvent avoir accès à des renseignements et des programmes relatifs à l'efficacité énergétique. Empower Me offre le seul programme de conservation de l'énergie et de modification des habitudes au Canada qui est conçu spécifiquement pour les membres de communautés recevant peu de services et dont la prestation est assurée par de telles personnes dans plus de neuf langues.

Le programme cible quatre groupes souvent oubliés: les nouveaux arrivants au Canada, les Autochtones, les personnes âgées et les familles qui sont touchées par la pauvreté énergétique.

L'expérience nous a montré que les membres de ces communautés ne réussissent pas à avoir accès à l'éducation et aux programmes en matière d'efficacité énergétique offerts à tous les Canadiens. Pour garantir que ces Canadiens ne soient pas laissés pour compte, les programmes concernant l'efficacité énergétique doivent être conçus en fonction des obstacles que constituent la langue, la relation de confiance et l'accessibilité auxquels se heurtent les membres de ces communautés.

Nos équipes ont collaboré avec des familles de nouveaux arrivants dont la température du logement était trop élevée et inconfortable, qui devaient acquitter des factures d'énergie incroyablement élevées et qui croyaient qu'ils n'avaient pas le droit de modifier le réglage du thermostat. Un grand nombre de familles que nous conseillons ne font pas confiance aux représentants de l'autorité comme les représentants des entreprises de services ou du gouvernement pour les aider à réduire leurs factures. D'autres personnes faisant partie de ces groupes sont bien souvent la cible d'escroqueries et ne croient plus aux offres promettant des économies et des services gratuits.

Empower Me surmonte ces obstacles en trouvant et en embauchant des personnes clés dans la communauté, que l'on appelle des mentors, pour qu'elles communiquent des renseignements grâce à leurs propres réseaux d'une façon accessible et digne de confiance. Parce que les mentors sont des personnes bien connues dans leur milieu, ils sont invités dans des endroits réservés aux membres de la communauté où les messages conventionnels du gouvernement et des entreprises de services ne se rendent tout simplement pas.

Notre organisme existe depuis six ans et, au cours de cette période, l'approche utilisée nous a permis d'embaucher et de former 55 mentors issus de groupes sous-représentés et sous-employés en Colombie-Britannique et en Alberta, dont bon nombre ont trouvé par la suite un autre bon emploi dans notre industrie. Les mentors ont accompagné plus de 320 000 membres de différentes communautés et diminué la production de gaz à effet de serre de plus de 13 000 tonnes.

Pour assurer la continuité des services offerts aux communautés, les responsables d'Empower Me ont pris la décision stratégique de lancer un programme indépendant et de solliciter le soutien d'un ensemble de bailleurs de fonds: les administrations locales et provinciales, les entreprises de services publics et les entreprises privées. Maintenant, Empower Me ne reçoit aucun financement du gouvernement fédéral.

J'aimerais maintenant prendre un peu de temps pour expliquer la pauvreté énergétique, son lien avec Empower Me et ses répercussions sur les Canadiens.

On dit qu'un ménage est touché par la pauvreté énergétique quand un montant disproportionné de ses revenus est consacré à l'énergie. De nos jours, 21 % des ménages canadiens — soit plus de 1,8 million de ménages — peinent à payer leurs factures. Cela se traduit par des retards de paiements, des interruptions de services et l'obligation de faire des choix difficiles entre des choses comme garder la famille au chaud ou se procurer des biens de première nécessité.

La pauvreté énergétique est différente de la pauvreté. Plus de deux tiers des familles qui peinent à payer leurs comptes de services publics ne satisfont pas aux critères de ménage à faible revenu selon le SFR établi par Statistique Canada. Une des façons les plus faciles de réduire la pauvreté énergétique consiste à améliorer l'efficacité énergétique des logements. La consommation d'énergie plus élevée des ménages touchés par la pauvreté énergétique est liée directement à l'inefficacité énergétique des immeubles, des vieux électroménagers et des habitudes individuelles de consommation d'énergie. Les programmes de remise liés aux habitations ne constituent habituellement pas une option pour les ménages ayant des difficultés financières, vu qu'il faut payer une partie importante des coûts d'amélioration avant de recevoir la remise. Si nous n'offrons pas de programmes efficaces d'amélioration des habitations entièrement subventionnées à ces familles, le cycle de la pauvreté énergétique et ses effets se perpétueront.

Au début des années 1990, quand les gouvernements ont commencé à subventionner des solutions pour lutter contre la pauvreté énergétique, l'équipe de direction d'Empower Me a participé à la création d'un des premiers programmes offerts au Royaume-Uni. Depuis, au Canada, toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception de la Saskatchewan, ont mis en oeuvre des programmes pour lutter contre la pauvreté énergétique. Toutefois, il n'y a actuellement aucune approche nationale pour régler ce problème.

En 2018, Energy Efficiency Alberta a appuyé Empower Me afin que nous puissions concevoir, mettre en oeuvre et offrir le premier programme de la province visant à soutenir les 300 000 familles albertaines qui peinent à payer leurs factures de services publics. L'objectif était de permettre aux ménages touchés par la pauvreté énergétique d'optimiser leurs économies d'énergie et de mettre sur pied une des solutions les plus économiques, inclusives et efficaces pour lutter contre la pauvreté énergétique, laquelle constituerait un excellent exemple de l'innovation requise dans l'ensemble de la chaîne de valeur pour porter l'effet au maximum.

● (1215)

Le président: Vous allez devoir conclure très brièvement.

Mme Yasmin Abraham: Il me reste une phrase à dire.

Le président: C'est très bien.

Mme Yasmin Abraham: Notre famille est fière d'avoir créé une entreprise qui met au point des solutions novatrices afin de changer véritablement les choses pour les groupes de personnes les plus vulnérables.

J'espère que par notre témoignage d'aujourd'hui nous avons pu mettre en lumière la nécessité de faire en sorte que les subventions relatives à l'efficacité énergétique soient inclusives et applicables à tous les Canadiens, et de mettre l'accent sur la mise en oeuvre et le rendement tout en offrant aux entreprises la possibilité de créer des solutions novatrices qui s'harmonisent avec les objectifs globaux.

Le président: Merci.

Vous n'auriez pas dépassé le temps alloué si je ne vous avais pas interrompue. C'est de ma faute.

Mme Yasmin Abraham: Ce n'est pas grave.

Le président: Monsieur Craig, si j'ai bien compris, vous allez faire la déclaration liminaire.

M. Len Horvath: Je m'appelle Len Horvath. David s'exprimera après moi.

Je suis l'ancien président de l'association, et je dirige ma propre entreprise de consultation et de services. Au cours des 40 dernières années, j'ai travaillé dans le domaine de la construction et des affaires, et j'ai assuré l'entretien d'édifices et de biens immobiliers pour une grande entreprise de télécommunications. Depuis les 24 dernières années, je dirige ma propre entreprise, dont les activités sont axées sur l'efficacité énergétique.

Je souhaite faire part au Comité des questions essentielles qu'il, à mon avis, devrait examiner et qui concernent le domaine des immeubles commerciaux. D'après ce que j'ai pu constater, un des points qui posent problème tient au fait que la majeure partie des travaux effectués sont axés sur des choses comme les codes du bâtiment et de l'énergie, notamment le Code national de l'énergie pour les bâtiments.

Le problème, c'est que ces codes ne s'appliquent qu'aux nouvelles constructions et aux travaux de rénovation effectués dans des édifices existants. Le défi consistera à trouver comment améliorer l'efficacité énergétique des édifices commerciaux existants. J'ai pu constater que les codes de la construction et de l'énergie constituent un obstacle et que rien n'existe pour véritablement régler ce problème.

Aussi, dans le marché de la location de locaux commerciaux, c'est plutôt la norme au Canada d'offrir des baux à loyer hypernet, au moyen desquels les coûts d'énergie sont tout simplement transférés par les propriétaires aux locataires comme frais d'exploitation. Les propriétaires ne paient pas directement les coûts d'énergie; ce sont les locataires qui le font, donc les propriétaires n'ont pas d'incitatifs directs à améliorer l'efficacité énergétique de leur édifice. Les locataires, de leur côté, ne sont pas propriétaires de l'édifice, donc eux non plus n'ont pas d'incitatifs à faire quoi que ce soit à ce sujet, en particulier quand leur bail arrive à échéance, c'est-à-dire habituellement à la fin d'une période de cinq ans au Canada; le bail peut être renouvelable, mais sa durée est d'environ cinq ans.

Ce que nous avons constaté, au fil des travaux que nous avons effectués au cours des 40 dernières années, c'est que les incitatifs stimulent vraiment le désir humain de dénicher une offre avantageuse. Cela fonctionne — les entreprises de services publics l'ont prouvé partout au Canada —, et on a noté une augmentation marquée du nombre de propriétaires qui s'en servent.

Voici l'autre problème: si les propriétaires d'immeuble font des investissements à cet égard — et il peut s'agir d'investissements importants —, comment peuvent-ils obtenir un rendement sur ces investissements? Dans l'industrie, on a élaboré un concept appelé la location écologique. Ce type de contrat de location comprend des clauses qui permettent au propriétaire d'amortir les coûts liés à ces modifications au moyen de frais d'exploitation facturés au locataire durant la période de location. Les propriétaires sont ainsi en mesure de transférer les frais d'amortissement, et nous avons pu constater que cela fonctionne. Malheureusement, il n'est pas obligatoire d'inclure des clauses écologiques dans les baux, mais, si c'était le cas, cela aiderait grandement à régler cette question dans l'industrie.

Cela conclut mes commentaires concernant les immeubles commerciaux existants. Je vais céder la parole à David, qui présentera certaines innovations pouvant mériter d'être examinées.

• (1220)

M. David Craig (vice-président secrétaire-trésorier, British Columbia Advanced Conservation and Efficiency Association):

Je vais commencer par la première diapositive de la présentation PowerPoint. Je veux vous présenter une nouvelle technologie de construction qui vise à assurer un avenir durable. Nous allons examiner une technologie canadienne novatrice mise au point à Moose Jaw, en Saskatchewan. Elle entraînerait des changements importants dans l'industrie de la construction. Elle permet de réduire de façon importante les émissions de CO₂ — de l'ordre de 80 % — ainsi que les coûts de construction, ce qui permet de réinvestir les sommes épargnées dans la technologie de construction pour produire des immeubles de plus grande qualité et résistant aux catastrophes à environ le même prix qu'une construction de type conventionnel.

Je sais que les occasions de développement économique associées à cette technologie soulèvent les intérêts des membres de votre comité. Nous avons évalué qu'elles se situent, environ, au moment de commercialiser la technologie, entre 0,3 % et 3 % de la croissance totale du PIB du Canada. Il s'agirait d'une part du marché américain se situant entre 1 et 10 %. La part du marché mondial serait 10 fois plus grande.

Les avantages au Canada seraient de l'ordre de 0,3 à 3 % de réduction des émissions provenant des immeubles par rapport à l'ensemble des émissions des immeubles du même secteur, et cette technologie permettrait d'améliorer la productivité de l'ordre de 1 à 15 % par rapport à la croissance du PIB. Nous sommes d'avis que la

mise en marché de cette technologie présenterait des avantages économiques importants.

D'après les marchés que nous avons examinés, l'ensemble de l'industrie de la construction continuera de croître pour atteindre 10 billions de dollars. Le marché américain se chiffre à plus de 1 billion de dollars, et le marché canadien se situe à plus de 100 milliards de dollars, et peut-être à 170 milliards de dollars.

Le secteur de la construction résidentielle connaît une croissance d'environ 5 milliards de dollars par mois. Vous constaterez à la lecture du tableau 1 que les habitations à logements multiples passent de 3 000 à 4 000, en millions de dollars. Quant à l'industrie des immeubles commerciaux, la croissance est d'environ 2,5 milliards de dollars par mois. Il s'agit du secteur canadien.

Les émissions de GES au Canada liées au secteur de la construction se situent à environ 12 % du total de ces émissions. Cela correspond à environ 98 mégatonnes de CO₂. Aux États-Unis, ce pourcentage est plutôt de 39 %, en raison de l'utilisation du charbon comme source d'énergie.

Je veux vous présenter la technologie. Il s'agit d'une solution globale de construction. Elle s'appuie sur un matériau breveté appelé Buildcrete. Il s'agit d'un mélange de béton exclusif et ultraléger qu'on utilise pour faire des panneaux au milieu desquels on trouve une couche d'isolation supérieure de polystyrène expansé. Ce matériau peut être utilisé pour les fondations, les planchers, les murs et la toiture. La structure entière est construite à l'aide de ce concept simple et unique. Les panneaux présentent une finition intérieure et extérieure appliquée à l'usine et comportent des fenêtres, des portes et d'autres accessoires choisis qui sont préinstallés.

La solution globale de construction est plus efficace sur le plan thermique. La construction est étanche pour être efficace sur le plan thermique et réduire les odeurs provenant de l'extérieur. Cette technologie offre une insonorisation supérieure et une résistance aux catastrophes, au feu, aux infiltrations d'eau, aux infestations d'insectes, à l'humidité et aux moisissures — ce qui est particulièrement important —, et résiste aux séismes et aux ouragans. Elle permet de produire une construction beaucoup plus résistante.

• (1225)

Elle offre des avantages très importants aux constructeurs et aux promoteurs. Ceux avec lesquels nous avons communiqué ont hâte de l'utiliser. Nous prévoyons que cette technologie sera portée par le marché, et nous constatons que les constructeurs et les promoteurs attendent avec impatience sa mise en marché.

Le président: Monsieur Craig, il vous reste environ une minute pour conclure. Merci.

M. David Craig: Oui.

Nous avons une liste des avantages que les architectes retirent de leur collaboration avec nous. Les avantages que cette technologie procure aux propriétaires d'habitation figurent aussi sur la liste. Il y a des bienfaits pour la planète, vu la réduction de l'empreinte écologique.

Pour terminer, nous cherchons à obtenir de l'aide du gouvernement pour nous aider à rendre ces avantages accessibles aux Canadiens. Nous espérons que vous puissiez faire valoir cette technologie auprès des responsables de programmes gouvernementaux qui pourraient soutenir la mise en marché et l'investissement de capitaux pour l'établissement de la première usine commerciale dont l'implantation est prévue ici même en Colombie-Britannique. Actuellement, nous effectuons des démarches auprès de TDDC et sommes à la recherche d'aide additionnelle que le Comité pourrait nous fournir.

Je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de faire cet exposé.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Whalen, je pense que c'est vous qui allez commencer.

M. Nick Whalen: Merci beaucoup. Je pensais que j'allais être le deuxième, mais c'est excellent.

Monsieur et madame Abraham, vous avez mis sur pied une entreprise très intéressante.

En ce qui concerne les mentors, je me demande simplement comment ils se font payer.

Mme Yasmin Abraham: Nous les embauchons à un salaire décent. En Colombie-Britannique, je pense que c'est 21 \$ l'heure. En Alberta, c'est un peu moins, mais nous appliquons tout de même le taux de 21 \$ l'heure. Il s'agit d'un taux horaire.

M. Nick Whalen: Ils ne sont pas payés à la commission, en fonction des ventes.

Mme Yasmin Abraham: Non, pas du tout.

M. Nick Whalen: Vous avez parlé d'un remboursement sur quatre à sept ans dans le cadre de certains de vos projets communautaires. À quelles économies de coût par kilowattheure cela correspond-il? Utilisez-vous cette mesure? Si non, pourquoi?

M. Karim Abraham: Nous l'utilisons. C'est variable, d'un point de vue réaliste, car certaines des collectivités où nous nous rendons sont très éloignées. Si nous devons comparer le coût par kilowattheure d'une mise à niveau de l'éclairage dans une ville à celui de l'isolation de bâtiments situés dans une collectivité éloignée, où il faut faire venir le matériel à bord d'une barge et par avion, il n'est pas équitable de les comparer.

Je pourrai vous fournir certains de ces renseignements plus tard, mais il ne s'agit pas d'une mesure que nous utilisons pour comparer nos programmes internes dont la portée est très différente. Nous nous concentrons en réalité, au sein de chaque collectivité, sur les problèmes majeurs, sur ce qui doit être fait et sur la réalisation de la meilleure analyse de rentabilisation pour la collectivité en question.

M. Nick Whalen: S'il s'agit de collectivités appauvries et d'achats... quel est le modèle financier qui est actuellement utilisé pour les aider à obtenir ce rendement? Acceptez-vous qu'elles vous paient vos factures pour la période de quatre à sept ans, puis, après, qu'elles paient leurs factures normales?

M. Karim Abraham: Nous agissons en tant qu'intermédiaire pour le financement. Nous cherchons à obtenir du financement municipal, provincial et fédéral. Nous sollicitons les entreprises privées, les services publics, les fondations... nous avons recours à beaucoup de moyens divers pour aller chercher de l'argent.

Nous aidons les collectivités autochtones à présenter des demandes afin qu'elles obtiennent ce financement d'elles-mêmes. Ensuite, ces nations retiennent nos services afin que nous fassions ce travail. À mesure que nous intégrons la planification à long terme de

la gestion énergétique communautaire dans ces collectivités, nous commençons à observer des résultats à long terme. Comme elles ont choisi de retenir nos services, nous ne faisons qu'agir en tant qu'intermédiaire afin d'aller chercher divers types de financement.

M. Nick Whalen: Alors, en plus de l'argent gouvernemental auquel elles ont accès, elles obtiennent également les avantages d'actifs nets liés au fait de disposer d'une énergie moins chère à l'avenir.

• (1230)

M. Karim Abraham: Oui, d'une certaine manière. Actuellement, la plupart de ces collectivités sont alimentées par des génératrices au diesel, et le diesel est payé par le gouvernement fédéral ou par les services publics. En fait, les économies sont réalisées des deux côtés. Les collectivités obtiennent de meilleurs logements. C'est le facteur le plus important: que les logements soient plus confortables et plus sains et que leurs factures soient moins élevées, afin qu'elles puissent sortir de la pauvreté énergétique. C'est aussi utile du côté de l'approvisionnement, puisqu'une moins grande quantité de diesel doit être acheminée vers ces collectivités.

M. Nick Whalen: D'accord. Je constate que, d'une part, les programmes gouvernementaux contribuent au financement de ces rénovations et que, d'autre part, le gouvernement économise parce qu'il subventionne grandement le coût du carburant au bout du compte, de toute manière.

M. Karim Abraham: C'est exact.

M. Nick Whalen: En ce qui concerne ce matériau, monsieur Craig, quel est le numéro de brevet canadien qui s'y rattache?

M. David Craig: Je suis désolé, je ne dispose pas de cette information, mais je pourrais...

M. Nick Whalen: Qu'en est-il du numéro de brevet américain?

M. David Craig: Je ne dispose pas des numéros, alors...

M. Nick Whalen: Vous n'avez pas vraiment très bien décrit le matériau, mais, si je pouvais jeter un coup d'oeil au brevet, je pourrais comprendre de quoi il s'agit.

Le président: Voudriez-vous aborder cette question?

M. David Craig: Je serai heureux de m'organiser pour vous les faire parvenir.

M. Nick Whalen: Oui, si vous le pouviez, simplement pour que nous sachions de quoi il s'agit. Question probablement plus importante: quand les brevets arriveront-ils à échéance?

M. David Craig: Ils ont été établis tout récemment.

M. Nick Whalen: D'accord.

En ce qui concerne les objectifs d'Empower Me selon lesquels vous devez évaluer la consommation d'énergie au début et à la fin, avez-vous tendance à employer des évaluateurs indépendants, ou bien est-ce que tout est géré à l'interne?

Mme Yasmin Abraham: Au cours de nos six années d'activité, nous avons eu un mélange des deux. Nous faisons une modélisation énergétique pour estimer les économies d'énergie qui seront réalisées, puis nous examinons les données sur la consommation des utilisateurs fournies par les services publics. Voilà les économies que nous déclarons. Certains des bailleurs de fonds, certaines des villes et certains des services publics ont effectué leurs propres études indépendantes. Je crois qu'Energy Efficiency Alberta prévoit également le faire.

M. Nick Whalen: Pour ce qui est du rendement, quelle est la valeur de la modélisation comparativement à ce qui est mesuré?

M. Karim Abraham: Dans le cadre de la modélisation, nous utilisons HOT2000 comme base de référence dans ces domiciles, et il s'agit d'une norme utilisée partout au Canada.

M. Nick Whalen: Quel est le rendement? Dans quelle mesure les économies attendues selon la modélisation se rapprochent-elles des économies réalisées?

Mme Yasmin Abraham: Il est très bon. Nous n'avons pas apporté les données aujourd'hui, mais je pense que l'un des éléments importants sur lesquels nous nous concentrons, ce sont les propos des propriétaires.

Ils affirment que leurs factures diminuent. Ils se sentent plus à l'aise. Ils comprennent la nature de l'efficacité énergétique. Ils savent que l'installation d'une ampoule électrique leur fait économiser de l'énergie. Ensuite, peut-être que six mois plus tard, ils installent l'isolation, puis peut-être qu'une autre année plus tard, ils optent pour une fournaise. En réalité, c'est un cheminement dans le cadre duquel nous orientons nos participants.

M. Karim Abraham: Pour ajouter à cela, comme nous agissons tout au long de la chaîne de valeur, nous pouvons ainsi créer des boucles de rétroaction. Quand nous examinons le rendement de la modélisation par rapport aux données, nous constatons que nous pouvons intégrer cette rétroaction directement dans notre processus en entier afin que nous puissions continuellement répéter et améliorer les processus, au lieu d'avoir des fournisseurs de services différents et fragmentés, ce qui ferait en sorte que cette rétroaction se perde.

M. Nick Whalen: Du point de vue du financement, je peux imaginer un argument selon lequel, au bout du compte, c'est le gouvernement qui paie les coûts énergétiques pour les clients dans le but d'offrir un certain genre d'incitatif. Toutefois, en général, sur le marché, n'y a-t-il pas suffisamment d'argent uniquement dans la valeur des économies pour que l'on puisse payer le travail que fait votre organisation?

Mme Yasmin Abraham: Pouvez-vous nous expliquer un peu plus ce que vous voulez dire?

M. Nick Whalen: Si vous êtes capable de réaliser un projet dont le remboursement s'étend sur une période de quatre à sept ans uniquement grâce à ces économies de coût, pourquoi n'est-ce pas suffisant pour que l'on tente d'utiliser les sommes économisées afin de payer ces programmes de rénovation écoénergétique? Pourquoi le gouvernement doit-il aussi verser des subventions?

Mme Yasmin Abraham: Je pense que Karim a un commentaire à formuler, mais je voulais seulement dire que je pense que c'est bon pour les collectivités qui comptent une multitude de bâtiments et de maisons et un conseil de bande. Toutefois, si vous êtes un particulier, que vous occupez trois emplois et que vous amenez vos enfants à l'école, vous n'avez ni le temps ni les ressources financières nécessaires pour assumer ces importants coûts initiaux.

M. Nick Whalen: Vous affirmez qu'environ la moitié de votre travail vise les personnes à faible revenu. Avez-vous dit que l'autre moitié du travail est axée sur les bandes?

M. Karim Abraham: La moitié de notre travail provient du secteur privé, alors il s'agit de bâtiments commerciaux et institutionnels, et l'autre moitié est financée par des fonds publics provenant de divers ordres de gouvernement. Le travail que nous faisons sert à des marchés distincts qui sont...

M. Nick Whalen: Alors, concentrons-nous sur la moitié de votre...

Le président: Je vais devoir vous arrêter là. Votre temps de parole vient tout juste de prendre fin.

Monsieur Viersen, vous êtes le prochain.

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Pour faire suite à cette série de questions, essentiellement, comment votre financement arrive-t-il et comment répartissez-vous les ressources que vous réaffectez?

• (1235)

M. Karim Abraham: Dans les collectivités autochtones, on n'a pas les capitaux requis pour payer la planification énergétique communautaire à long terme et le volet de l'évaluation ni pour injecter les capitaux exigés aux fins de ces mises à niveau. Si nous regardons les coûts liés à l'approvisionnement en diesel pour lesquels ces collectivités reçoivent des subventions et que nous considérons ce financement comme un moyen d'aider à promouvoir l'efficacité énergétique, nous constatons que ce modèle devient plus percutant et qu'il aide à la fois du côté de l'approvisionnement et du côté de la demande en énergie. Toutefois, ces collectivités éloignées comportant 90 maisons n'ont pas les capitaux requis pour entreprendre ces initiatives d'elles-mêmes.

M. Arnold Viersen: J'ai toutefois l'impression que vous ne réaffectez pas nécessairement les ressources que vous obtenez dans l'administration qui vous les a fournies. Il s'agit d'un modèle d'affaires qui recueille de l'argent un peu partout et le répartit de façon plus vaste.

M. Karim Abraham: Nous travaillons auprès de la collectivité en question sur un projet en particulier, et nous présentons ce projet à divers organismes de financement, ou bien nous étudions diverses possibilités de financement qui sont adaptées à ce projet auprès de divers ordres de gouvernement.

Le problème auquel nous faisons face tient au fait que ces projets sont souvent relativement novateurs du point de vue de leur modèle de prestation de services. Lorsque nous constatons qu'un financement n'est destiné qu'à une partie précise du projet, au lieu de l'ensemble, nous nous retrouvons hors du moule dans lequel nous devons nous trouver pour satisfaire au critère de ce qui est novateur. Toutefois, ces situations dressent une barrière qui nous empêche de faire décoller ces projets, lesquels entraînent des retombées incroyables et contribuent à améliorer la vie des gens au sein de ces collectivités.

M. Arnold Viersen: Je pense que vous avez dit quelque chose au sujet du fait que vous exploitez votre entreprise depuis maintenant six ans. Avez-vous établi un chiffre total pour la réduction des émissions qui vous permet d'affirmer que, depuis que vous menez vos activités, vous avez réduit la consommation d'une certaine quantité?

M. Karim Abraham: C'est une excellente question. À la fin de l'année, nous produisons un rapport annuel concernant nos réductions d'émission ainsi que certaines de nos autres statistiques: combien de cafés nous buvons et des choses du genre. Nous obtiendrons ces chiffres au cours des prochaines semaines, et nous serons heureux de vous en faire part.

M. Arnold Viersen: C'est très bien.

Mon cousin travaille dans l'industrie des données, et la majeure partie de son travail se fait en région éloignée. Il s'autoalimente à piles. Il y a 10 ans, il fallait un panneau solaire de 8 par 12 pieds pour faire fonctionner cette technologie. Maintenant, il peut le faire grâce à un panneau solaire de 8 par 12 pouces, et il fait exactement la même chose. Il a affirmé que même le fait d'utiliser cette technologie en arrière-plan posait des problèmes au chapitre de la gestion de l'énergie. Le plus important consistait à éteindre les appareils quand on ne les utilisait pas. Ce n'est qu'une question de programmation.

Vous avez parlé de quelqu'un qui ne voulait pas toucher le thermostat. Récemment, j'ai été à un endroit où on n'avait pas à le faire. Quand nous passons devant, il déterminait notre routine et des choses du genre.

Observez-vous également ce genre de tendance?

M. Karim Abraham: Selon moi, du point de vue de l'approvisionnement et de la demande en efficacité énergétique, si l'on prend l'énergie solaire, disons, il importe réellement que l'on examine ces deux technologies d'un point de vue holistique. Si nous étudions le cas d'une collectivité et qu'elle consomme de l'énergie, il faudra construire une installation solaire afin de répondre à cette demande.

Si nous pouvons réduire la consommation à l'avance, la faisabilité et la rentabilité de notre projet d'énergie renouvelable augmentent de façon exceptionnelle. Nous devons examiner ces programmes de façon harmonieuse. Encore une fois, il s'agit d'un très bon exemple où beaucoup de financement est utilisé pour des choses comme l'énergie solaire à des endroits où l'efficacité énergétique procurerait un rendement du capital investi bien plus important et aiderait beaucoup plus les collectivités, à long terme, à obtenir de l'énergie renouvelable au bout du compte.

Mme Yasmin Abraham: Une des choses que nous tentons de faire en ce qui concerne la technologie, du point de vue des propriétaires, afin de maximiser leurs économies, c'est de les éduquer. Si on doit installer un nouvel appareil, qu'il s'agisse d'une thermopompe ou d'un thermostat intelligent, si la personne ne sait pas comment l'utiliser, elle ne va pas maximiser ses économies. Nous consacrons beaucoup de temps à l'éducation des propriétaires de nos collectivités au sujet de ce que nous installons. Je pense que c'est ce qui a entraîné notre succès au chapitre des économies.

M. Arnold Viersen: C'est tout ce que j'ai à dire.

Le président: Monsieur Cannings.

M. Richard Cannings: Merci à tous de votre présence aujourd'hui.

Je vais commencer par Empower Me.

Durant l'heure précédente, les représentants de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante ont parlé des obstacles auxquels faisaient face les entreprises. Un témoignage a été présenté, selon lequel de nombreuses entreprises n'avaient pas les moyens de participer à ces programmes de remboursement, car le coût initial de l'audit et de l'installation était trop élevé; pourtant, vous parlez de la mesure dans laquelle il importe d'établir cette responsabilité dans le programme. Vous avez affirmé que la moitié de votre travail était effectué auprès du secteur privé.

Voyez-vous ce problème et, le cas échéant, comment arrivez-vous à le contourner?

• (1240)

M. Karim Abraham: Absolument, nous voyons tout le temps ce problème, de même que la situation décrite par Len au sujet de

conflits entre locataires et propriétaires pour ce qui est de savoir qui paie la facture d'électricité et qui devrait avancer les capitaux nécessaires pour effectuer ces mises à niveau.

Une chose courante que nous observons... Selon moi, PACE est vraiment un bon exemple de programme qui permet de franchir tous ces obstacles. Il s'agit d'un programme de financement qui place le fardeau sur la propriété en soi. Il est lié aux impôts fonciers, et le propriétaire peut investir à long terme dans d'importantes rénovations d'un immeuble, et la dette reste avec l'immeuble s'il est vendu.

Ce mécanisme convient vraiment bien dans le cas des immeubles qui pourraient ne pas faire l'objet d'investissements de centaines de milliers de dollars de capitaux aux fins de l'efficacité énergétique en raison de cette opposition entre le propriétaire et le locataire et des questions concernant la possible vente de l'immeuble. Tous ces obstacles divers sont complètement franchis, et des fonds sont accessibles.

M. Richard Cannings: Vous avez beaucoup parlé de pauvreté énergétique, ce que je trouve très intéressant. Au Canada, nous avons un programme destiné aux propriétaires, le programme écoÉNERGIE Rénovations — Maisons, qui était identique à celui-là. Vous obteniez l'évaluation. Vous investissiez votre argent. Vous obteniez votre remboursement. C'était un grand succès. Nous avons entendu plus tôt dans le cadre de notre étude le témoignage d'autres personnes qui affirmaient qu'il vaudrait mieux établir un incitatif fiscal.

J'essaie seulement de me faire une idée, et je me demande si vous avez une opinion quant à ce qui serait préférable entre un incitatif fiscal et un remboursement. Je pense que, pour les personnes vivant dans la pauvreté énergétique, les incitatifs fiscaux n'ont pas une grande valeur parce qu'elles ne paient probablement pas beaucoup d'impôt. Je me demande si vous pourriez formuler un commentaire à cet égard.

Mme Yasmin Abraham: Oui. Puis-je ne choisir ni l'un ni l'autre?

Je suis d'accord avec vous. Je ne pense pas que les incitatifs fiscaux soient le bon outil.

Le problème que je vois, dans le cas des remboursements, tient au fait qu'encore une fois, le propriétaire doit payer le coût initial. Il s'agit de la même histoire que ce dont nous parlions. Ces gens n'ont tout simplement pas la capacité de payer ce coût initial, et le problème — et nous devons le régler pour eux — est lié à leur logement. Si nous réduisons leurs factures, nous augmentons le revenu disponible et, dans les ménages à revenu faible et moyen, ce revenu peut retourner directement dans l'économie.

Si on investit dans l'infrastructure de ces maisons, on règle ce problème d'une manière plus équitable et efficace.

M. Richard Cannings: D'accord. Merci beaucoup.

Je vais maintenant me tourner vers M. Craig.

Cette technologie de construction me semble très intéressante. J'entends beaucoup parler de ces nouvelles techniques de construction modulaire, que ce soit à l'aide de votre nouveau matériau appelé Buildcrete ou de bois. Dans l'une des villes de ma circonscription, un hôtel vient tout juste d'être construit en ce qui a semblé être quelques jours, car il avait été construit ailleurs et déplacé jusque-là.

Dans le cas de votre Buildcrete, y a-t-il des limites quant à la taille de ces immeubles, ou bien pourrait-il s'agir de gratte-ciel?

M. David Craig: Nous ne pouvons pas faire de gratte-ciel, mais nous pouvons aller jusqu'à 12 étages, alors pour une habitation multifamiliale qui compte habituellement de trois ou quatre à six étages, nous pouvons doubler la densité.

Lors d'un concours organisé aux États-Unis pour les technologies avancées qui sont envisagées pour l'avenir, nous avons présenté cette technologie et elle est arrivée deuxième, seulement parce qu'elle n'est pas encore commercialisée. Autrement, elle aurait été en première place, parmi les 50 concurrents. Il s'agit d'une occasion très importante pour cette technologie, et nous estimons que le marché y réagit très favorablement.

M. Richard Cannings: Je n'arrête pas d'entendre parler toujours davantage des technologies de construction hybride, où nous en construisons une partie en bois, et une partie en béton. Cette technologie se prêterait-elle à un tel processus, c'est-à-dire qu'une partie de la structure serait faite de poutres lamellées-collées et les planchers, de Buildcrete? S'agit-il de quelque chose que vous pourriez envisager, ou bien simplement d'une technologie qui ne s'emploie que seule?

• (1245)

M. David Craig: L'importance de la technologie tient à sa simplicité, laquelle découle du fait que le panneau en soi est une solution complète pour les planchers, les murs, les panneaux, les toits et même les fondations. Ce n'est pas quelque chose qu'on peut mélanger. Un grand nombre des technologies existantes nécessitent de 10 à 18 étapes pour la production de l'immeuble, mais notre matériau n'en nécessite que quatre. La simplicité est ce qui attire les promoteurs, les architectes et les autres intervenants du marché.

M. Richard Cannings: Avez-vous suscité l'intérêt d'Américains... Je sais que certaines grandes entreprises américaines s'efforcent actuellement de changer le monde de la construction. Êtes-vous en communication avec elles en ce qui concerne cette technologie canadienne?

M. David Craig: Évidemment, nous avons communiqué avec elles afin de participer à ce concours aux États-Unis, mais nous en sommes aux toutes premières étapes de la commercialisation. Nous avons commencé à nous présenter auprès de promoteurs et d'architectes, et la réaction est exceptionnelle. Nous avons beaucoup de chemin à faire pour mettre la main sur le marché et achever le processus de commercialisation.

Le président: Merci. Je vais devoir vous arrêter là.

Monsieur Tan.

M. Geng Tan (Don Valley-Nord, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui.

L'amélioration de l'efficacité énergétique aide les ménages, les entreprises et les institutions à économiser de l'argent, à être plus concurrentiels et à avoir une meilleure qualité de vie. Il s'agit également de la façon la plus propre de répondre à la demande accrue en énergie. La notion d'efficacité énergétique est très claire et directe. L'avantage est aussi très évident. Toutefois, le Comité a appris de la bouche de nombreux témoins qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour sensibiliser le grand public et les intervenants et assurer leur compréhension et leur participation. Bien entendu, le gouvernement a une part de ce travail à entreprendre.

Je veux vous poser une question d'ordre général à tous les deux. Avez-vous des suggestions à faire quant à la façon dont le gouvernement fédéral pourrait accélérer ces programmes d'efficacité énergétique dans tous les secteurs de l'économie, pas seulement

l'industrie de la construction? Comment le gouvernement pourrait-il travailler en étroite collaboration avec des partenaires, des associations et des entreprises comme la vôtre afin d'appliquer une stratégie coordonnée relativement à l'efficacité énergétique?

Ma question est d'ordre très général et assez vaste. J'espère que vous pourrez tous deux nous donner des conseils.

M. Len Horvath: Je peux peut-être commencer par les éléments que j'ai soulevés. Le gouvernement fédéral doit adopter une position de leadership et insister pour que tout bail qu'il contracte, à l'égard d'espaces obtenus dans le cadre d'un programme de crédit-bail, contienne des clauses écologiques. Je pense que l'idéal serait qu'il puisse décider unilatéralement que des dispositions écologiques doivent faire partie de tout bail commercial afin de renforcer le mandat que pourraient avoir les propriétaires d'améliorer l'efficacité des bâtiments. Ces dispositions s'appliqueraient à leurs immeubles locatifs. Toutefois, je pense que, si on élabore des programmes qui ciblent les immeubles existants, on doit également travailler avec les provinces et les services publics afin de mettre sur pied des programmes incitatifs durables qui encourageront l'efficacité énergétique dans le parc immobilier existant.

M. Geng Tan: Merci.

M. Karim Abraham: Pour ajouter à cela, nous voudrions qu'une approche à long terme bien plus holistique soit adoptée par rapport à l'efficacité énergétique. Dans mon témoignage, j'ai affirmé que le financement qui va et qui vient sur le marché, qui entre et qui ressort, est préjudiciable pour l'industrie. L'adoption d'une approche holistique à long terme par rapport au financement contribuerait à stimuler une innovation supplémentaire au sein du secteur privé. Nous voudrions voir le gouvernement se concentrer réellement sur les buts et sur la mise en oeuvre de l'efficacité énergétique, pas sur les six ou sept étapes à franchir pour arriver à ce stade. Le secteur privé peut innover, et il le fera, afin de trouver le moyen le plus efficace d'atteindre ces buts. Ce sera par l'innovation.

• (1250)

M. Geng Tan: À votre avis, les intervenants, le grand public, sont-ils vraiment ouverts à l'idée d'adopter des pratiques ou des technologies de haute efficacité énergétique dans les provinces, ou même au Canada?

Mme Yasmin Abraham: Je le pense assurément. D'après notre expérience, nous avons obtenu du succès parce que nous avons amené des gens à faire un cheminement. Il ne s'agit pas d'un événement. Je pense qu'une fois qu'ils commenceront à constater l'accroissement du confort et de la sécurité et la diminution de leurs factures, c'est là qu'on commencera à être vraiment sur une lancée.

M. Karim Abraham: Petite anecdote en passant, les gens ne se soucient pas vraiment de l'efficacité énergétique. Ils se soucient des avantages, des choses qui en ressortent. L'efficacité énergétique n'est pas très concrète. Une maison plus chaude, c'est plus concret, tout comme une facture moins élevée ou une réduction de la moisissure dans la maison. On tire beaucoup d'avantages de l'efficacité énergétique. Je pense que le fait de nous concentrer sur ces avantages plutôt que sur l'efficacité énergétique comme élément unique explique en grande partie pourquoi nous avons connu du succès.

M. Geng Tan: Je pense que je vais revenir à la question des incitatifs ou des allègements fiscaux. Je suppose que les témoins de la Colombie-Britannique souscrivent à ces commentaires. Est-ce le cas?

M. Len Horvath: Oui, de façon générale.

M. Geng Tan: Je l'espérais.

M. Len Horvath: Il y a un vaste éventail de gens dont les motivations et la capacité de financer des activités diffèrent. C'est de là que vient le défi. Il faut stimuler les gens pour qu'ils fassent quelque chose.

Mon domaine d'activité particulier est l'éclairage. La technologie à DEL a entraîné une véritable transformation dans notre industrie. On obtient des gains en efficacité énergétique de l'ordre de 50 à 90 % simplement en adoptant la technologie.

Elle présente toutefois d'autres avantages. Il y a quelques années, nous nous sommes occupés d'une école, dans laquelle nous avons introduit l'éclairage à intensité variable, qui ne coûte rien avec la technologie et les luminaires à DEL, et les enseignants ont tout simplement adoré. En conséquence, les écoles de ce district ont suivi cette norme, simplement parce qu'il y avait quelque chose de nouveau qui accroissait leur capacité de présenter de la matière sur des écrans dans une salle de classe.

Il ne s'agit là que d'un exemple. Il existe de très nombreuses possibilités d'innovation.

M. Geng Tan: Merci.

Quel est le rôle du gouvernement provincial et de l'administration municipale pour ce qui est d'encourager la croissance de ce genre de programme de conservation et d'efficacité énergétiques? Quelle est la différence entre le rôle de l'administration locale et celui du gouvernement fédéral?

M. Len Horvath: C'est variable. Si des services publics d'électricité appartiennent à la province, comme au Manitoba et en Colombie-Britannique, ils ont un rôle très direct à jouer. Ils peuvent travailler avec le gouvernement fédéral sur des codes et des normes pour les nouveaux bâtiments. Toutefois, il y a une lacune au chapitre des immeubles existants qui, selon moi, doit être comblée.

M. Geng Tan: Merci.

Le président: Merci, monsieur Tan.

Monsieur Nicholson.

L'hon. Rob Nicholson: Mesdames et messieurs, je vous remercie de votre témoignage.

Cette question s'adresse aux représentants d'Empower Me.

L'un des éléments dont vous avez parlé, comme mon collègue du NPd l'a soulevé également, c'est toute la question de la pauvreté énergétique. Vous avez affirmé qu'il existe des programmes dont les responsables interviennent, je pense, auprès de 9 des 10 provinces. Fonctionnent-ils? Sont-ils adéquats? Dites-moi quels sont les résultats.

Mme Yasmin Abraham: Il s'agit là d'une très bonne question.

Nous travaillons dans cette industrie depuis 30 ans, mais nous faisons le travail sur le terrain.

Je sais que nos amis d'Efficacité énergétique Canada et Corey Diamond, qui a comparu ici il y a deux ou trois semaines, se penchent là-dessus. Nous tenons des discussions avec eux afin de nous faire une idée des programmes qui fonctionnent bien et de ceux qui auraient besoin d'une certaine aide. Le fait d'aider les ménages de partout au Canada à tirer des leçons de nos réussites, de nos erreurs et de leurs bonnes habitudes fait assurément partie de notre mandat et de notre mission. Actuellement, il est impossible de réunir tous ces programmes. Ils sont très fragmentés.

● (1255)

L'hon. Rob Nicholson: Il serait intéressant d'entendre votre analyse, quelle qu'elle soit.

Pour compliquer la situation, pas plus tard que ce matin, il a été prêté que les Canadiens paieront de 300 à 400 \$ de plus pour leur épicerie l'an prochain. Encore une fois, tout ce qui pourra être épargné en ce qui a trait aux coûts énergétiques leur permettrait évidemment d'avoir un plus gros revenu disponible, dont la majeure partie, j'en suis sûr, sert à acheter des aliments.

Cela dit, vous avez affirmé qu'il n'y avait aucun financement fédéral. Est-ce que vous ou d'autres personnes avez présenté des demandes au gouvernement fédéral sans obtenir de financement par la suite, ou bien n'existe-t-il tout simplement aucun programme particulier?

Mme Yasmin Abraham: Je ne suis au courant d'aucun financement actuellement destiné à la pauvreté énergétique précisément.

L'hon. Rob Nicholson: J'ai l'impression que vous seriez probablement au courant de son existence, puisque vous œuvrez dans ce secteur d'activité.

Mme Yasmin Abraham: Je l'espère bien, mais je ne veux pas...

L'hon. Rob Nicholson: C'est très bien.

Mme Yasmin Abraham: Il en existe peut-être, mais aucun dont nous soyons au courant.

En ce qui nous concerne, une stratégie fédérale ciblant la pauvreté énergétique serait utile.

L'hon. Rob Nicholson: Nous allons nous assurer d'en prendre bonne note.

Je vous remercie infiniment de vos commentaires.

Mme Yasmin Abraham: Merci.

Le président: Monsieur Serré, vous disposez d'environ deux ou trois minutes.

M. Marc Serré: Merci, monsieur le président.

Je remercie les deux témoins. Félicitations pour le brevet. Je veux saluer le travail que vous faites.

Vous parlez d'un salaire décent, de personnes âgées et de pauvreté. D'un point de vue parlementaire, en ce qui concerne nos collectivités autochtones et inuites, nous devons en faire plus. Les taux de pauvreté sont scandaleux.

Vous affirmez être en Colombie-Britannique et en Alberta. Que pouvons-nous faire pour étendre votre portée? Pouvez-vous aller dans le Nord de l'Ontario? Dans mon coin de pays, on dénombre 110 collectivités autochtones. Certaines se portent assez bien, mais ce n'est pas le cas de certaines autres.

M. Karim Abraham: Absolument, nous serions ravis d'y aller.

M. Marc Serré: Que pouvons-nous faire pour étendre vos activités?

M. Karim Abraham: Nous serions ravis de vous rendre visite et de vous aider à cet égard. L'élément qui nous a empêchés d'accéder à ces marchés supplémentaires est le manque de transparence quant au moment où les fonds entrent sur le marché et en ressortent. S'il existait un plan ou une stratégie à long terme concernant les capitaux qui sont injectés dans de tels programmes, lesquels seraient holistiques, et axés sur les résultats et la responsabilité, nous voudrions apporter notre contribution afin de montrer l'efficacité du travail que nous faisons par rapport à d'autres personnes dans l'industrie qui ont d'autres idées également.

Ce serait utile pour nous de disposer d'une stratégie holistique à long terme assortie d'un financement directement affecté à la mise en oeuvre de ces projets.

M. Marc Serré: Holistique, à long terme... Voulez-vous parler de capitaux, ou bien davantage d'innovation...?

M. Karim Abraham: Le secteur privé innovera. Si vous financez l'objectif, si vous mettez de l'argent à sa disposition pour la mise en oeuvre de possibilités d'efficacité énergétique qui permettent d'atteindre des cibles précises de réduction des GES selon une

quantité précise d'émissions par kilowattheure, le secteur privé innovera pour atteindre ces cibles. C'est un marché concurrentiel, alors nous ferons cela de façon relativement efficace.

La meilleure stratégie consisterait à cibler les capitaux sur cet objectif partout au pays et à amener des organisations comme la nôtre à présenter des demandes de financement de ce genre.

Le président: Mesdames et messieurs, je vous remercie infiniment de vous être présentés aujourd'hui et d'avoir contribué à notre étude. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Je remercie les nouveaux membres du Comité d'être passés nous voir. Je m'assurerais de faire part à nos membres habituels de l'excellent travail que vous avez fait.

M. Bernard Généreux: Merci beaucoup.

Le président: Vous êtes le bienvenu; revenez quand vous voulez.

Nous verrons tout le monde jeudi.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>